

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(13<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1<sup>re</sup> séance du mardi 12 octobre 1993



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Nomination d'un député en mission temporaire**  
(p. 4057).

2. **Communication hebdomadaire du Gouvernement**  
(p. 4057).

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

MM. Georges Sarre,  
Georges Hage,  
Alain Marsaud,  
Claude Malhuret.

M. le ministre.

*Suspension et reprise de la séance (p. 4063)*

3. **Loi de finances pour 1994.** - Discussion générale d'un projet de loi (p. 4063).

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances.

M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 4076).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Hervé Gaymard, député de la Savoie, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L. O 144 du code électoral, auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 9 octobre 1993.

2

### COMMUNICATION HEBDOMADAIRE DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la communication hebdomadaire du Gouvernement et la réponse des groupes.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués la commission de la défense, la délégation pour les Communautés européennes, l'office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ainsi que six groupes d'études ou d'amitié.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a choisi aujourd'hui d'évoquer devant votre assemblée la situation en Somalie.

Mon propos portera d'abord sur l'aspect humanitaire qui est à l'origine de l'intervention des Nations unies dans ce pays. En effet, la mobilisation de la communauté internationale pour la Somalie s'est d'abord faite parce que la situation humanitaire y avait atteint les degrés extrêmes de l'horreur. Nous avons tous en mémoire ces images vues à la télévision d'enfants agonisants ou de villages entiers frappés par la misère et la famine. L'aide alimentaire, traditionnellement acheminée vers la Somalie, était détournée par des milices armées et n'atteignait que très partiellement - moins de 10 p. 100 d'après les évaluations disponibles à l'époque - ceux auxquels elle était destinée. Les Nations unies décidèrent donc de réagir. Et la France, dès l'origine de cette opération, s'engagea.

L'ONU s'est engagée, sur la base du chapitre VI de la charte, avec l'accord des parties et sans recours à la force. Mais cette première opération, vous vous en souvenez, ne put être mise en œuvre: seul un contingent de 500 casques bleus pakistanais rejoignit Mogadiscio, sans pouvoir cependant exercer sa mission. L'accord réel des parties sur le terrain, nécessaire pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire fit défaut, chaque fois. C'est la raison pour laquelle, avec l'intervention de l'UNITAF, première force des Nations unies, puis de l'ONUSOM II, sur laquelle je reviendrai, l'opération changea de dimension.

Je soulignerai d'emblée, car actuellement cela est tout à fait perdu de vue dans les commentaires de la presse internationale, que l'aspect humanitaire de l'opération a réussi. La situation en Somalie s'est très sensiblement améliorée et, si l'on excepte la ville de Mogadiscio et ses faubourgs, le retour à la vie normale est quasiment acquis sur l'ensemble du territoire.

La famine a pratiquement disparu. Les actions massives de vaccination et la réhabilitation des dispensaires ont permis d'assurer les soins primaires. Les écoles fermées ou détruites depuis trois ans rouvrent progressivement. La distribution en grande quantité de semences et d'outils permet d'envisager la réapparition de récoltes convenables. Un secteur privé embryonnaire a commencé à ranimer les activités commerciales dans le pays. Un programme de réhabilitation est en cours de préparation sous l'égide de la Banque mondiale et le retour de quelque 1,3 million de réfugiés déplacés a, d'ores et déjà, été engagé. Il ne faut pas confondre la situation à Mogadiscio avec celle du reste de la Somalie, vaste pays dans lequel, je le répète, la situation humanitaire s'est sensiblement améliorée.

Bien entendu, les aspects politiques et militaires de cette opération n'appellent pas le même jugement ils sont liés car, à l'évidence, la situation humanitaire ne pourra être rétablie de façon durable que si les causes politiques du drame somalien ont disparu.

Pourquoi aujourd'hui, alors que la situation humanitaire paraît satisfaisante, la Somalie est-elle toujours en crise? Pourquoi la situation s'est-elle même détériorée à Mogadiscio? J'énumérerai, sans vouloir être exhaustif, quatre raisons qui expliquent cet échec politique.

La première tient à la complexité de la société somalienne qui a été mal perçue par les différents intervenants sur le terrain. Malgré des apparences d'unité - pour nous, les Somalis partagent une langue, une religion, un mode de vie pastoral et une culture politique identique - la société somalienne est profondément divisée en « clans-familles », eux-mêmes divisés en sous-clans, les allégeances politiques se déterminant à ce niveau.

La nécessaire réconciliation nationale achoppe sur un lourd héritage d'hostilité entre les différents clans et sur d'âpres compétitions pour le pouvoir entre factions politiques et militaires. Le régime de Syaad Barre avait exacerbé ces divisions et sa chute a laissé la Somalie sans autorité établie ou reconnue, le pouvoir étant aux mains des chefs de clans.

Deuxième raison de l'échec politique : lorsque la communauté internationale s'est résolue à lancer une opération d'envergure, priorité a été donnée - et ce fut selon moi une erreur majeure, que le contingent français n'a d'ailleurs pas commise, j'y reviendrai - à la sécurité des troupes sur le désarmement. Alors que le recours à la force était encore possible dès le début de l'opération et que l'ONU disposait d'un fort pouvoir de dissuasion et du soutien de l'opinion publique - elle ne l'a plus hélas ! aujourd'hui, - priorité a été souvent donnée, en particulier à Mogadiscio, à la sécurité. Il n'y a pas eu d'unité de vues ni de comportement en ce qui concerne le désarmement des factions, entre les différents contingents de l'UNITAF. Seul le contingent français, dans la zone qui lui était affectée, a fait son travail : il a effectivement procédé au désarmement des factions, préalable à la recherche d'un accord politique. Ce travail n'a pas été accompli ailleurs.

Troisième raison de l'échec politique : l'opération des Nations unies a elle-même pris un tour d'une complexité inhabituelle. L'affaire somalienne démontre combien il est difficile pour les Nations unies de remplir efficacement leur mission lorsqu'elles se heurtent sur le terrain à une situation militaire dépassant les moyens d'action classiques des casques bleus.

D'où les méandres de l'opération somalienne. Qu'on en juge. L'opération, au départ proprement onusienne, l'ONUSOM I, a reçu le renfort d'une intervention internationale, UNITAF, placée à la fois sous le commandement d'un Etat membre, les Etats-Unis, et sous le contrôle des Nations unies. Puis une nouvelle opération de l'ONU renforcée, l'ONUSOM II, a été engagée, avec les difficultés que cela implique pour le relais des commandements. La nécessité de faire appel à des structures tour à tour différentes est bien le signe que les Nations unies sont mal adaptées à des interventions d'une telle ampleur face à des situations aussi difficiles.

La France, mais c'est un autre sujet, travaille à l'amélioration des capacités d'action et de réaction de l'ONU. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce point, lors de la dernière assemblée générale.

Enfin, dernière raison de l'échec politique : les attaques perpétrées contre les casques bleus. Il s'agit des incidents violents de Mogadiscio. Au moment où l'ONUSOM II a pris le relais de la force d'intervention unifiée, le désarmement a été mené avec plus de vigueur. L'attitude du général Aïdid a alors changé et est devenue agressive : les casques bleus ont été la cible répétée d'attaques meurtrières. Après le décès de vingt-trois soldats pakistanais le 5 juin 1993, l'ONUSOM a été entraînée dans un cycle de violence, que j'ai même parfois été amené à qualifier de revanche. La dimension politique a été encore davantage occultée.

Les derniers événements dont ont été victimes plusieurs soldats américains et qui ont donné lieu à des images traumatisantes et pas seulement pour l'opinion publique américaine - toutes les opinions publiques ont été fortement émues, nous y compris, bien entendu - n'ont rien arrangé.

L'ensemble de ces éléments a contribué à éloigner l'ONU de son mandat initial. Mais - et c'est le troisième point que je veux souligner, après avoir marqué la réussite de l'opération humanitaire et l'échec de l'opération politique - il y a aujourd'hui une prise de conscience. J'observe que les Nations unies reprennent le discours qui a été celui du Gouvernement français depuis plusieurs mois.

Trois éléments le démontrent.

D'abord, la dernière résolution des Nations unies, la résolution n° 865 du 22 septembre 1993, qui a réintroduit la dimension politique dans toute son importance dans les discussions du problème somalien.

Ensuite, l'évolution des Etats-Unis eux-mêmes et les déclarations du président Clinton, qui a mis un accent plus fort sur la nécessaire reprise de la concertation entre les factions, afin de promouvoir la réconciliation nationale.

Dans ce contexte, priorité a été donnée à Mogadiscio même à une solution politique au conflit qui oppose l'ONUSOM au général Aïdid. Et ce que j'avais dit, de manière peut-être un peu prématurée, à New York, à savoir qu'on ne faisait la paix qu'en s'entendant avec les différentes factions, fussent-elles des factions ennemies, est en train de progresser.

Ce changement, je le répète, correspond à l'approche que nous avons préconisée.

Comme nous l'avons toujours fait valoir, la restauration de l'Etat somalien dépend de la sécurité et de la relativisation de l'importance des chefs de guerre. Il faut donc continuer à préconiser le désarmement, mais celui-ci doit concerner toutes les factions et être mené concurrentiellement avec la recherche d'une solution politique.

Il est indispensable de relancer le volet politique du mandat de l'ONUSOM. A ce titre, la France a été à l'origine de la modification de la dernière résolution que j'évoquais tout à l'heure pour bien insister sur cette dimension politique qui était quasi inexistante dans le projet initial.

Enfin, la concertation entre les factions doit reprendre et s'acheminer vers la reconstruction progressive d'un Etat somalien sur la base des résultats de la conférence d'Addis-Abeba de mars 1993.

Une solution politique doit pouvoir aussi être trouvée au problème qui oppose le général Aïdid et l'ONUSOM. En effet, quelle que soit la personnalité du général Aïdid lui-même, le clan des Aber Guedir, dont il est le chef, ne peut être exclu de la réconciliation nationale. Son chef garde en son sein une grande popularité, qui semble même avoir été renforcée par les événements récents à Mogadiscio. On ne peut donc envisager qu'une solution de compromis à laquelle les différentes factions participeraient.

Concrètement, les relations que les pays de la région, en particulier l'Ethiopie et l'Erythrée, entretiennent avec les différentes factions somaliennes les mettent en bonne position pour favoriser un règlement de la crise. Nous avons préconisé l'intermédiation de ces pays voisins, ainsi que celle de l'Egypte, qui a fait part de sa disponibilité. C'est dans ce sens que le secrétaire général des Nations unies doit se rendre prochainement à Mogadiscio, et nous soutenons son action.

J'en viens aux aspects strictement militaires de cette opération et au rôle qu'a pu y jouer notre pays.

La France a participé dès le départ à la mobilisation de la communauté internationale. Nous sommes la seule puissance présente dans la zone, à Djibouti. Nous sommes membres permanents du Conseil de sécurité. Nous devons donc nous engager dans l'UNITAF, puis dans l'ONUSOM.

Deux mille cinq cents hommes, au début, sur un total de plus de 30 000, dont 22 000 Américains, ont été déployés dans la zone d'Hoddur, à l'ouest de Mogadiscio, près de la frontière éthiopienne.

Lorsque l'ONUSOM II a, le 4 mai, pris la relève de l'UNITAF, la France a maintenu sa présence avec 1 100 hommes. Sa zone de responsabilité a été étendue à l'ensemble des provinces du Bakol et du Bay, dans la zone de Baïdoha.

Le contingent français a parfaitement rempli sa mission. Il a conduit les actions de déminage systématique, de rétablissement de la sécurité par le désarmement et le contrôle des milices, ainsi que l'aide humanitaire, par la réhabilitation des puits, des dispensaires et des routes, qui lui avaient été confiées.

Son attitude, sa présence près des populations au-delà des agglomérations ont permis l'établissement de relations de confiance avec les populations et avec les autorités traditionnelles, dont il a gagné la coopération.

Chacun reconnaît le caractère exemplaire de l'action menée par le contingent français. Je tiens à rendre hommage, au nom du Gouvernement - et, j'en suis sûr, en votre nom, à tous -, à ses éléments, à leur sens du service de l'Etat et à leurs qualités humaines, qui font que, maintenant, chaque fois qu'une opération un peu difficile se dessine, l'organisation des Nations unies se tourne vers la France, parce que nos militaires ont fait leurs preuves sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela dit, et parce que nos forces ont rempli leur contrat et pacifié la zone qui leur était confiée, nous avons maintenant décidé de nous engager dans une procédure de retrait.

Je vous rappelle, en effet, que nous avons aujourd'hui 9 000 hommes sur divers théâtres d'opération, en particulier en Bosnie - 4 000 hommes en Bosnie et 2 000 hommes en Croatie. Et d'autres doivent les y rejoindre.

Le Gouvernement a donc décidé d'alléger globalement son dispositif à l'étranger.

Nous allons pouvoir retirer plus d'un millier d'hommes du Cambodge. En effet, l'opération de l'APRONUC a été une réussite. Nous avons donc décidé de prévenir le secrétariat général des Nations unies du retrait de notre contingent à la fin de cette année ou au début du mois de janvier prochain. Donc, les 1 100 hommes actuellement présents sur le terrain seront retirés après que leur remplacement par d'autres contingents des Nations unies aura été prévu.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais vous dire sur cette opération en Somalie.

Je le répète : sur le plan humanitaire, c'est un succès. Sur le plan politique, des erreurs ont été commises. Il semble qu'aujourd'hui un recadrage soit décidé. Nous nous en réjouissons. La France a fait son devoir ; elle a apporté sa participation. Elle pense qu'aujourd'hui elle peut et qu'elle doit même se retirer pour permettre à d'autres de prendre la relève.

Elle ne se désintéressera naturellement pas de ce dossier.

Elle continuera, au Conseil de sécurité, de veiller avec ses partenaires aux bonnes orientations de l'action de l'ONU.

Elle continuera son aide humanitaire en faveur des populations. Pour l'année 1993, le total de l'aide humanitaire française bilatérale consacrée à la Somalie a dépassé 10 millions de francs, et elle s'est déployée en particulier dans le domaine de l'éducation et dans le secteur sanitaire.

Nous allons nous consacrer tout particulièrement au retour des réfugiés somaliens de Djibouti. Nous encourageons, à travers les organisations non gouvernementales et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, un certain nombre de projets de développement, et tout spécialement le retour de la sécurité au « Somaliland », c'est-à-dire dans la zone nord de la Somalie.

J'espère avoir ainsi défini de manière aussi claire que possible ce qu'est la politique de la France dans ce conflit très douloureux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le ministre, je me réjouis qu'un débat intervienne à l'Assemblée nationale à propos de la participation française aux opérations en cours en Somalie, et je suis satisfait que le départ des troupes françaises soit annoncé.

**M. Jacques Myard.** Qui les a envoyées là-bas ?

**M. Georges Sarre.** En effet, la dérive qui se manifeste me paraît absolument contraire au but, aux missions et au rôle que peut s'assigner la France. Il est tard, mais il n'est pas trop tard pour s'en rendre compte.

D'abord, il apparaît de plus en plus clairement que cette opération ne fait qu'emprunter à l'organisation des Nations unies son patronage. C'est une opération américaine conçue par l'ancien président des Etats-Unis d'Amérique, probablement pour rendre plus attirant et humanitaire le nouvel ordre mondial qu'il proposait.

Cette intervention ne s'est fixée aucun objectif politique, car, rappelons-le, la famine qui sévissait en Somalie n'était due ni au climat, ni à la fatalité, mais à la situation politique. C'est donc par une solution politique que l'on remédiera à la détresse, et pas seulement par l'envoi d'aide alimentaire. Il faut agir sur les causes, et non se contenter de traiter les conséquences devant les caméras.

Monsieur le ministre, quel objectif est assigné aujourd'hui à l'opération ONUSOM ?

Lorsque des troupes internationales tirent sur la foule et tuent des civils, lorsque ces troupes sont prises à partie, des soldats tués, des hélicoptères abattus, peut-on dire qu'on avance vers une solution politique ?

Cette méconnaissance des réalités somaliennes affichée en principe au nom d'un droit d'ingérence sûr de lui-même conduit à un échec. Il est temps d'y mettre fin. Avant le droit d'ingérence, il y a le devoir d'intelligence. Ce peuple, ce pays a une histoire comme tous les autres. La crise qu'il traverse a des origines. Il ne s'en sortira que par la négociation.

Comment peut-on accepter que ces principes élémentaires soient oubliés au profit d'une politique en noir et blanc, conçue comme une bande dessinée ? Comment mépriser ainsi les réalités sous prétexte qu'il s'agit d'un pays du Sud ?

Le résultat, chacun l'observe : l'un des chefs de faction a été transformé en héros de libération nationale par ceux-là mêmes qui voulaient le combattre et l'abattre.

Monsieur le ministre, il est temps de rejeter cette manière de faire, il est temps de mettre un terme à ce qui est devenu enlisement et non-sens. Cessons d'apporter le concours de nos armées, au péril de la vie de nos soldats, à une opération devenue sans but politique, sans perspectives ! Et cela, nous devons le dire par nous-mêmes, sans nous référer aux décisions américaines.

Le message de la France doit être clair : s'il faut aider la Somalie dans son destin, c'est à la construction d'un Etat qui soit un Etat de droit ; ce n'est pas en tentant de gérer le chaos, c'est en facilitant la négociation entre les parties intéressées.

Quelle est, à cet égard, monsieur le ministre, la position de la France ? A-t-elle engagé des démarches ? Comptez-vous le faire ? Je ne suis pas sûr qu'il soit sage de laisser à Washington le monopole de la négociation diplomatique après lui avoir laissé la direction des opérations sur le terrain. Et si notre crédit dans cette région d'Afrique n'est pas épuisé, utilisons-le ! Le message que nous avons apporté dans cette région du monde après l'impasse de l'intervention dite humanitaire doit être compris : soutenir la création, la consolidation d'Etats de droit dont l'Afrique a besoin pour le développement et la démocratie.

De cette affaire, il faut tirer les leçons. Ce n'est pas en se chargeant des difficultés des peuples qu'on les résoudra à leur place. Notre tâche est de les aider à prendre eux-mêmes en mains leur destin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès le début de l'opération *Restore Hope* les communistes ont dénoncé les missionnaires bottés et affirmé que les interventions armées ravivent souvent les conflits qu'elles sont censées régler. Nous aurions aimé que l'actualité ne nous donne pas tragiquement raison ce jour. Nous l'aurions aimé pour le peuple somalien, car c'est d'abord de lui qu'il s'agit.

Nos enfants ont généreusement recueilli du riz pour leurs petits camarades affamés de la Corne de l'Afrique. Ce riz, les Somaliens doivent-ils le payer de leur vie ? La guerre humanitaire, cette prétendue grande innovation juridique de la vie internationale, où l'intervention militaire accompagne l'aide humanitaire dans une sorte de drame macabre soigneusement commandité, ressemble, dans son échec, à un crime humanitaire.

Que diable les soldats français allaient-ils faire dans cette galère, où un général ennemi introuvable aujourd'hui est sans doute le partenaire privilégié de demain, où l'ONU offre en bannière sa caution démocratique à la marche en avant du nouvel ordre américain ?

La France doit d'abord immédiatement, sans attendre davantage - et la décision n'aura que trop tardé -, retirer des troupes de Somalie, afin de se soustraire à l'enlisement dans ce borborygme et à l'engrenage de la violence.

Les soldats une fois rentrés dans leurs casernes, les caméras de télévision tournées vers d'autres sujets, la solidarité, la générosité, la véritable aide humanitaire - celle qui n'a pas besoin d'être mise en scène comme un spectacle, voire comme un western - doivent plus que jamais prendre le relais.

Vous avez signalé, à juste raison, que le stationnement des 9 000 soldats français à l'étranger coûtait à la France 4,5 milliards de francs chaque année. Cet argent pourrait mieux servir au développement des pays les plus démunis.

Les problèmes de nutrition dans la Corne de l'Afrique ont d'autres causes que la sécheresse, d'autres causes que les rivalités tribales.

Il faut garantir les prix des matières premières. Il est connu par exemple que le sous-sol de la Somalie est des plus riches en hydrocarbure. Ceci n'expliquerait-il pas cela ? Il faut garantir les prix des produits tropicaux, qui constituent l'essentiel des ressources d'exportation des

pays africains, annuler la dette, refuser les accords du GATT qui s'inscrivent contre toutes mesures visant à protéger les agricultures locales et qui ajoutent à l'arsenal américain l'arme alimentaire.

Je vous ai entendu et je m'interroge... Vous avez parlé de pacification. C'est un mot qui n'est pas historiquement innocent, mais vous n'avez guère parlé de ces mesures que je viens d'évoquer et qui seraient capables de promouvoir une véritable solidarité. Est-ce bien cette solidarité que vous entendez promouvoir, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Alain Marsaud.

**M. Alain Marsaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mes chers collègues, en décembre 1992, la communauté internationale décida, à l'instigation de l'ONU, d'intervenir dans un pays indépendant, aux fins de « restaurer l'espoir », en permettant notamment l'acheminement de l'aide humanitaire au profit de populations affamées par une guerre inter-clanique.

Guerre inter-clanique, cela est important car, contrairement à ce que l'on dit parfois, la déchirure au sein de la Somalie est provoquée par des guerres de clans et non par des oppositions ethniques.

De la chute du président Syad Barre jusqu'à la velléité d'indépendance du « Somaliland », tout n'a été que guerres, dévastations, pillages.

Au cours des trois dernières années, les populations ont dû subir dans un premier temps le chômage, puis bien sûr la guerre civile, et la mort des plus faibles, souvent des enfants, par malnutrition.

L'islam en Somalie se manifeste avant tout par des guerres de clans où l'on est prêt à affamer toute une population dans le but de prendre et de garder le pouvoir. C'est ainsi, même si l'on ne peut que le condamner.

La situation de la Somalie était à peine différente sur le plan dramatique de celles de quelques autres pays de la région, mais elle a bénéficié d'un soutien médiatique sans précédent, dû vraisemblablement au savoir-faire des organisations non gouvernementales, qui ont su toucher nos âmes d'Occidentaux repus, face à la famine et à la mort des enfants, et ce le soir à vingt heures, lors du dîner familial.

Il fallait aussi toucher le cœur de nos enfants, qui, Dieu merci ! n'en manquent pas et qui en ont les moyens. C'est ainsi que la grande opération « riz à l'école » fut entreprise.

Souvenez-vous : aucun d'entre nous n'aurait osé refuser à sa fille ou à son fils de participer à la bonne action tant médiatisée, sous peine de passer pour le « père fouettard » de service.

Le riz n'arriva point, ou si peu, ou alors avec l'aide de tels moyens - là encore médiatiques -, toujours aux informations de vingt heures.

Ce qui devait arriver arriva. Les pillards, les clans, les plus forts s'emparèrent de la manne pour la revendre à bon prix. Les ONG protestèrent. L'ONU s'empara de la protestation des ONG.

Le Gouvernement américain, qui souhaitait sans doute faire oublier une opération militaire d'envergure menée quelques années plus tôt, décida d'intervenir sous la bannière de l'ONU. Bref, tout le monde souhaitait participer à l'opération afin d'assurer la libre distribution de la nourriture.

La France s'est retrouvée au premier rang des intervenants et employa les modestes moyens de projection de forces militaires qui lui restaient pour ne pas être absente.

Que n'aurait-on dit, en effet, si la « patrie des droits de l'homme » avait donné l'impression de se désintéresser de la souffrance des enfants ?

C'est ainsi que naquit la première « opération humanitaire » en date caractérisée par l'intervention des *rangers* et de l'infanterie de marine.

Comme il nous semble loin le temps où l'humanitaire se faisait ou était l'apanage de quelques ecclésiastiques au grand cœur, de quelques médecins ou infirmières en mal d'aventures ! C'est vrai qu'aujourd'hui Albert Schweitzer aurait du mal à « restaurer l'espoir » entre un hélicoptère Cobra et un véhicule de l'avant-blindé.

Monsieur le ministre, cela n'a pour objet que de nous permettre de nous demander à tous de nous interroger sur le fondement même de nos interventions extérieures conduites sous le label éminemment confortable de « l'humanitaire », car moralement satisfaisant et beaucoup plus vendable.

Sommes-nous si sûrs de nos valeurs personnelles et nationales pour prendre le risque de les exporter de par le monde, certes sous la bannière de l'ONU, mais avec des lance-missiles et des gilets pare-balles ? Il faut avoir le courage de nous demander si notre rôle de sous-gendarme du monde et notre volonté d'exporter notre morale sont bien compris là où nous intervenons par des opérations de débarquement médiatisées. Ne sommes-nous pas en train aujourd'hui de reconstituer une nouvelle forme de colonialisme en Afrique ou ailleurs ?

Certes, nous montrons nos bons sentiments ; ils sont indéniables. Mais il n'est pas certain que nous soyons compris par des peuples qui doivent être libres de disposer d'eux-mêmes, y compris si la mise en place de leur organisation politique s'accompagne de violence. Nous avons aussi connu cela dans notre pays. Il ne sert à rien d'être compris à New-York au trente-cinquième étage de l'immeuble de l'ONU, si on ne l'est pas à Mogadiscio, voire à Sarajevo ou à Belgrade.

« Vous avez aimé Beyrouth, vous aimerez Mogadiscio » aurait dit un officier de liaison américain. Nous n'avons pas aimé Beyrouth. Nous en avons même un très mauvais souvenir. Nous n'aimerons pas Mogadiscio, car il n'est pas certain que nous y ayons notre place par l'intermédiaire et par la présence de nos soldats. Et j'ai envie aujourd'hui, alors que 1 100 de nos soldats sont déployés dans la région de Baïdoa, de reprendre l'expression utilisée par certains dirigeants français lors de l'opération irakienne : « Où sont les buts de guerre ? » Car c'est de guerre qu'il s'agit lorsque l'on engage les unités d'élites de notre pays en les exposant au feu et lorsqu'elles ont à répondre aux attaques par les armes.

Je crains, qu'au cours des années passées, à défaut d'avoir une véritable politique en matière de diplomatie et de défense, les gouvernements n'aient hélas choisi la fuite en avant de l'humanitaire, d'abord parce que cela se vend bien, parce que cela plaît aux jeunes gens et à la télévision, mais surtout parce que nous n'avons plus de message à faire passer dans le vaste monde. L'humanitaire n'a jamais constitué une véritable politique pour notre pays, dont les engagements extérieurs ne doivent pas dépendre des seules émotions cathodiques.

C'est parce que nous défendons une autre idée de la France, de sa place dans le monde et de sa diplomatie que nous souhaitons, monsieur le ministre, qu'aucun de nos soldats ne soit présent en Somalie à la fin de l'année.

Le secrétaire général de l'ONU trouvera s'il le souhaite d'autres pays pour mener la guerre contre le général Aïdid et pour mettre en œuvre la résolution 837 du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais j'ai eu l'occasion de le dire dans ces lieux, il y a plusieurs mois, comme il faudra peu pour que ce général, auréolé de sa victoire de résistant à l'occupation étrangère, soit choisi, plus ou moins démocratiquement d'ailleurs, par son peuple pour être le nouveau chef d'Etat. Et c'est ainsi que nous le verrons peut-être l'année prochaine, ou plus tard, représenter son pays dans les instances internationales, voire à l'ONU.

Monsieur le ministre, nous ne souhaitons plus nous retrouver embarqués dans des guerres coloniales parce qu'on nous les aura présentées comme l'unique moyen de montrer que nous avons du cœur. Du cœur, nous en avons tout autant que les autres, mais la raison ne doit plus nous amener à Mogadiscio, et nous comptons sur vous pour cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à M. Claude Malhuret.

**M. Claude Malhuret.** Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir exposé la position de la France en remplaçant les événements de ces dernières semaines dans leur contexte général.

Je tiens cependant à vous exprimer mon inquiétude devant l'opération menée par les Nations unies au cours de ces dernières semaines à Mogadiscio : on ne peut la qualifier autrement que de grave dérapage.

Voici en effet une organisation internationale chargée du maintien de la paix qui se livre à des représailles meurtrières contre des civils, qui organise des opérations punitives dans des quartiers populaires, qui utilise des armes lourdes en zone urbaine, ou qui attaque à coup de missiles des maisons d'associations humanitaires internationalement connues et clairement identifiées. On apprend d'ailleurs à cette occasion que, alors que si la plupart des gouvernements du monde, y compris les plus violents, ont ratifié les conventions de Genève, l'ONU, elle, n'en est pas signataire - je pense notamment de la 4<sup>e</sup> convention, sur la protection des populations civiles. Peut-on accepter que les lois de la guerre s'appliquent à tous, sauf à l'organisation internationale chargée du maintien de la paix ?

Un second dérapage me semble tout aussi grave, car il est de nature politique et conditionne l'avenir.

Depuis des mois, se multiplient les rivalités et les rapports de force entre les acteurs de l'intervention : entre le gouvernement américain et le secrétaire général de l'ONU, entre l'ambassade des Etats-Unis à Mogadiscio et l'ONUSOM, et au sein même de la bureaucratie onusienne. Sans oublier un fait majeur qui pose aujourd'hui problème, notamment à notre pays depuis mai 1992 : l'ONUSOM est passé *de facto* sous le contrôle d'un seul pays des Nations unies.

Actuellement, après des mois de stratégies contradictoires, l'ONU est devenue malheureusement l'une des factions de la guerre civile en Somalie et sans doute la plus imprévisible, car elle est la seule à ne pas avoir d'objectifs précis.

Voilà, monsieur le ministre, pourquoi la situation suscite à la fois de l'inquiétude et de l'émotion.

Avant d'aller plus loin, je tiens, parce que c'est important, à rendre hommage après vous à l'action remarquable du contingent français sur place. Ce contingent, qui n'est

pas impliqué dans les événements de Mogadiscio, a pris une part importante dans l'aide humanitaire et il convient de saluer avec respect le rôle, extrêmement positif joué par nos soldats dans les zones qui leur ont été confiées. Cette action exemplaire rend encore plus évidente la contradiction qui est la nôtre: la France, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, participe avec courage à une opération sur laquelle elle n'a plus guère de prise!

Si nous en sommes là, c'est pour plusieurs raisons.

D'abord, cette opération a été fondamentalement mal engagée il y a un an et demi par vos prédécesseurs. Maintenant, vous êtes condamné à gérer cet héritage de la moins mauvaise façon possible. Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser deux questions et à tenter de tirer la leçon des événements actuels pour qu'ils puissent au moins nous servir à organiser l'avenir de façon plus positive.

Premièrement, comment le Gouvernement français compte-t-il faire, dans les jours, dans les semaines qui viennent, pour que soit améliorée l'articulation entre le siège de l'organisation des Nations unies, son conseil de sécurité, son secrétaire général, les divers pays, l'état-major et les contingents sur place en Somalie, afin d'éviter que ne se poursuivent des dérapages inacceptables, qu'il s'agisse des populations civiles, de l'action humanitaire et du droit international?

Deuxièmement, vous venez d'annoncer le retrait de notre contingent. Tous les orateurs qui m'ont précédé s'en sont félicités, et je souhaite moi aussi que nos soldats rentrent le plus vite possible. Mais les Américains ont annoncé également leur retrait pour la fin mars: la question qui se pose est la suivante: peut-on partir avant d'avoir la certitude qu'une solution politique sera trouvée? Peut-on partir si la conférence de réconciliation, par exemple, n'aboutit pas? Nous savons que cette conférence risque fort de ne pas aboutir depuis que la « diabolisation » par l'ONU du général Aïdid, qui n'était qu'un des protagonistes de la crise, lui a conféré une sur-légitimité et une quasi-figure, à Mogadiscio au moins, de héros national. Peut-on partir en laissant le chaos derrière nous? Peut-on partir alors que rien n'est réglé?

Je voudrais tirer deux leçons des événements, elles aussi sous forme de questions.

Comment en est-on arrivé là? Comme je viens de le dire, à cause d'une action mal engagée par vos prédécesseurs, car pensée uniquement en termes humanitaires. Il est peut-être temps de se demander si le concept de droit d'ingérence humanitaire, hier si à la mode, n'était pas une fausse bonne idée. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Depuis qu'on l'applique, le droit d'ingérence humanitaire a été soit l'alibi de l'inaction politique des gouvernements, comme on l'a vu depuis quatre ans au Liban, au Kurdistan ou dans l'ex-Yougoslavie, soit le prélude à une impasse tragique, comme on le voit aujourd'hui en Somalie. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

L'intervention à Mogadiscio souffre, avant tout, de n'avoir pas eu d'objectif politique clair dès le départ. Ce fut une intervention émotionnelle. Or, si une intervention de ce type peut se justifier, notamment par des motifs humanitaires, en aucun cas elle n'aurait dû avoir l'humanitaire pour seul objectif. C'est ce que nous payons aujourd'hui, car, une fois la phase humanitaire terminée, on assiste, faute d'objectif stratégique, à une phase purement militaire dans le plus grand désordre. C'est la démonstration que le concept d'ingérence humanitaire, de diplomatie de la morale, ne marche pas en tant que tel.

Les opérations de l'ONU qui fonctionnent sont celles, comme au Cambodge, au Salvador ou au Mozambique, qui comportent un volet politique, un volet militaire, un volet diplomatique et un volet, parmi d'autres, humanitaire, dont la stratégie a été fixée au départ.

Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord avec moi sur ce point? Nous ne devons plus faire la politique émotionnelle et médiatique de vos prédécesseurs. Les ONG, les associations françaises sont célèbres dans le monde entier pour leur action humanitaire; elles l'accomplissent avec éclat. Mais les Etats ont d'autres fonctions, d'autres moyens et c'est pour eux une extraordinaire régression politique que de n'avoir plus pour objectif que l'action humanitaire. La France n'est pas la Croix-Rouge avec des militaires en plus!

Ma dernière question, monsieur le ministre, découle de la précédente: je pense qu'il est urgent, comme mon collègue Marsaud le disait, de réfléchir désormais aux conditions des opérations de maintien de la paix, qu'elles se déroulent dans le cadre de l'ONU ou dans tout autre cadre. Il faut redéfinir une politique d'intervention de l'ONU qui soit cohérente et non plus sujette aux aléas d'une éventuelle présence des caméras, comme on l'a constaté au cours des trois dernières années.

Il est urgent de réfléchir à la façon dont la France envisage dans le futur de participer à de telles opérations, sous quelles conditions, avec quelles garanties, avec quelle participation, et au processus de décision.

Il faut aussi, monsieur le ministre, que la France prenne l'initiative - j'espère que vous pourrez nous l'annoncer prochainement - de faire en sorte que l'ONU adhère enfin aux conventions de Genève.

Enfin, en France même, il faut redéfinir les rapports entre le politique, dans un monde devenu multipolaire, le militaire, dans un monde où les rapports entre forces stratégiques et forces d'intervention conventionnelle changent chaque jour, et l'humanitaire, dans un monde où nous savons désormais que faute d'objectifs clairs on en arrive à tirer sur des foules au nom de la solidarité.

Aux Etats-Unis, le débat vient de s'engager au Sénat de façon très forte et solennelle. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que ce thème pourrait faire l'objet d'un vaste débat national, qui pourrait commencer, à l'initiative du Gouvernement et des parlementaires, dans le cadre de l'Assemblée nationale? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, je serai très bref puisqu'une sorte d'unanimité s'est instaurée pour dire que la France, compte tenu des conditions dans lesquelles cette opération se déroule, ne peut plus rester présente. Je vous ai annoncé le retrait du contingent français pour la fin de l'année ou les tout premiers jours du mois de janvier et je constate qu'il y a, sur ce point, plein accord.

Je vais revenir brièvement sur les différentes interventions.

M. Sarre a dénoncé ce qu'il a appelé une « opération américaine ». Je ne vais pas polémiquer, car le sujet est trop grave et ce n'est pas la tonalité de ce débat. Que ne l'a-t-il dit plus tôt? J'ai eu l'impression que son intervention a dû résonner désagréablement aux oreilles de M. Kouchner! Mais c'est une autre affaire!

M. Hage m'a chicané un peu sur le mot « pacification ». Oui, nous sommes allés là-bas pour faire la paix, pas la guerre. Le mot « pacification », je le rappelle, signifie « faire la paix ». Et nos soldats ont fait la paix dans la zone où ils étaient, comme certains orateurs l'ont rappelé. Nous avons fait notre devoir, ils ont fait leur devoir, notamment en procédant au désarmement des factions, en permettant que s'instaure un climat de paix et en facilitant l'arrivée de l'aide humanitaire.

M. Marsaud a critiqué les fondements de nos interventions humanitaires. J'y reviendrai dans un instant. Il a ajouté que nous n'avions plus de message à faire passer autre qu'humanitaire. Qu'il me permette de ne pas être tout à fait d'accord avec lui sur ce point. J'ai pu l'expérimenter moi-même depuis quelque temps, et je ne le dis pas du tout au titre de mon action personnelle : la France a toujours un message à faire passer qui est celui de la réconciliation des peuples, du respect de la personne humaine, des droits de l'homme, de l'autodétermination, de la liberté, de la démocratie. C'est quelque chose qui compte et qui pèse encore dans le monde, partout dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Malhuret m'a posé quatre questions auxquelles je vais essayer de répondre rapidement.

Comment garantir une meilleure articulation dans l'organisation de cette opération ? Nous avons essayé d'y contribuer par la résolution 865 du Conseil de sécurité du 22 septembre dernier. Il est évident qu'à partir du moment où nous avons annoncé notre retrait nous serons un peu moins bien placés pour nous mêler de l'organisation.

« Pouvons-nous partir ? », m'avez-vous demandé, monsieur Malhuret. C'est là tout le drame. Vous m'invitez à ne pas rester et vous me demandez si l'on peut partir. C'est compliqué. Vous répondre, c'est aussi une façon de répondre à M. Hage ou à M. Sarre : si nous sommes donné du temps avant de partir, c'est précisément pour ne pas créer de problème insoluble sur le terrain et pour permettre au secrétariat général des Nations unies d'organiser la relève. Nous aurions pu mettre la clé sous la porte, si je puis dire, familièrement, en annonçant : « Nous partons demain ». En fait, nous avons, le ministre de la défense et moi-même, annoncé cette décision au secrétariat général il y a deux ou trois mois de façon à laisser un délai de préavis. Aujourd'hui, je pense que la relève a pu être assurée.

Vous avez ensuite, monsieur le député, longuement critiqué le concept d'ingérence humanitaire. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit. Mais avez-vous observé que, depuis six mois, l'action humanitaire de la France était conçue dans le cadre de sa diplomatie plutôt que l'inverse ? Je crois comme vous qu'à la diplomatie de la morale il faudrait substituer - vous me passerez cette expression un peu universitaire -, une morale de la diplomatie, c'est-à-dire une diplomatie fondée sur certains principes plutôt que sur des élans du cœur sans lendemain et qui nous mettent dans des conditions difficiles et hypermédatisées. Peut-être n'avons-nous pas aujourd'hui assez le culte de la télévision ! Nous sommes peut-être tombés d'un excès dans l'autre ! A tout prendre, je préfère.

Enfin, vous m'avez demandé quelles conséquences, quelles leçons nous tirions pour l'avenir et quelles conditions nous mettrions à notre intervention dans les opérations des Nations unies.

Je rappelle tout d'abord, sous forme de parenthèse, que toutes ces opérations n'échouent pas. L'opération au Cambodge est un succès dans lequel la France a joué un rôle déterminant et remarquable : d'abord elle était coprésidente de la conférence de Paris sur le Cambodge ; ensuite, elle était très présente sur le terrain ; enfin, elle suit l'opération après le départ de l'APRONUC.

Il n'en reste pas moins que nous devons faire attention à l'avenir. Je vais prendre un exemple très précis, qui, je l'espère, se concrétisera un jour : celui de la Bosnie. Si, un jour prochain, ce que je souhaite de tout cœur, un règlement de paix est obtenu en Bosnie, la question se posera de savoir comment le mettre en œuvre et comment organiser l'intervention de la communauté internationale. Vous l'avez vu, nous avons, à ce sujet, un certain nombre de problèmes.

Nous ne souhaitons pas que, dans cette hypothèse, l'intervention internationale soit placée sous l'autorité d'un seul pays. Nous avons très clairement indiqué qu'une résolution du conseil de sécurité était nécessaire pour fixer les objectifs politiques et la durée de l'opération, les conditions de retrait ou de relève, de façon que tous les pays n'assument pas indéfiniment toute la charge des opérations internationales et, enfin, les modalités d'organisation afin qu'à chaque étape de l'intervention il y ait contrôle du dispositif militaire par les responsables politiques, le représentant permanent du secrétaire général des Nations unies ou, au sein même de l'Alliance atlantique - c'est très important - le conseil des ministres et le comité militaire. Ce serait préférable à la chaîne de commandement intégré que l'on voudrait plaquer sur ces opérations, nouvelles par rapport aux missions traditionnelles de l'Alliance.

Je m'éloigne peut-être un peu de mon sujet mais vous m'y avez invité. Bref, au-delà de ses aspects propres, cette opération doit nous inciter à bien « border » les choses pour l'avenir.

Je rappelle, malgré tout, pour que la tonalité générale de ce débat ne soit pas trop négative, que si les enfants ne meurent plus de faim en Somalie la France y a joué un rôle déterminant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Nous en avons terminé avec la communication hebdomadaire du Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### LOI DE FINANCES POUR 1994 Discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994 (n<sup>os</sup> 536, 580).

La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, monsieur le ministre du budget, madame le ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, un gouvernement se doit de constater, de confronter et d'assumer les contradictions.

**M. Charles Millon et M. René Couanau.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Jamais cela n'a paru plus évident qu'à l'occasion de la présentation de ce projet de budget pour 1994, tant sont difficiles les conditions dans lesquelles ce projet a dû être élaboré.

En effet, la conjoncture économique de l'année 1993 est la plus mauvaise que nous ayons connue depuis 1975. Pour la première fois depuis cette date, l'activité a chuté, d'environ 1 p. 100, et tous les secteurs économiques ont connu un recul. Nous pensons, nous souhaitons avoir désormais touché le bas de la courbe mais les conséquences auront été dramatiques : forte augmentation du nombre des défaillances d'entreprises et élévation continue et inexorable du nombre des chômeurs.

Pour 1994, les prévisions sont à peine plus optimistes, même si elles sont très prudentes, les économistes s'étant beaucoup trompés en 1992 et 1993. En tout état de cause, il est assez peu probable que les prévisions officielles d'une croissance de 1,4 p. 100 puissent être atteintes. Il serait déjà satisfaisant que l'on retrouve un rythme de croissance de l'ordre de 0,5 à 0,7 p. 100. En effet, il serait illusoire d'attendre une reprise des investissements alors qu'un grand nombre d'entreprises ont des carnets de commandes vides ou peu garnis. Elles attendent d'abord une reprise de ces commandes avant d'envisager d'accroître leurs capacités de production, lesquelles sont très sous-utilisées actuellement.

L'environnement international ne peut s'améliorer que lentement. Si les Etats-Unis ont bien retrouvé une certaine croissance, celle-ci est moins vive que prévu. Le Japon est loin d'obtenir les progressions antérieures et, pratiquement, toute l'Europe stagne ou régresse. Le redémarrage de l'Allemagne, notamment, notre principal client, demeure encore très problématique.

Enfin, pour observer en France une reprise de la consommation, il faudrait soit une forte baisse des taux d'intérêt, ce qui découragerait encore un peu plus l'épargne, soit une stabilisation du chômage, ce qui redonnerait confiance et entraînerait des comportements moins attentistes. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là, d'autant que des prévisions indiquent une possible stagnation de l'évolution du revenu disponible.

Dans ces conditions, la reprise dans notre pays ne peut être que lente et risque d'être hésitante. Il est dès lors bien difficile de bâtir sur ces bases un budget novateur et de rupture par rapport à celui de 1993.

Par ailleurs, le budget de 1993, revu par la loi de finances rectificative du printemps dernier, a fait apparaître une situation de nos finances publiques particulièrement dégradée. Les moins-values fiscales constatées ont dépassé 120 milliards de francs et des dépenses supplémentaires ont dû être consenties pour plus de 40 milliards de francs. Au total, le déficit prévisionnel, qui était de 165 milliards de francs, a plus que doublé. Il n'a été possible de le ramener à 317 milliards qu'en prenant des mesures de redressement en recettes et en dépenses particulièrement énergiques.

Dans ces conditions, il est vain de vouloir obtenir un redressement rapide de nos finances publiques, même si ce redressement peut être très utile pour accompagner la

baisse nécessaire des taux d'intérêt. Il est vain aussi de songer à donner au budget de 1994 un rôle de soutien actif à la conjoncture car cela ne pourrait conduire qu'à une dégradation accrue de nos finances publiques, alors que le projet de loi quinquennale sur le redressement des finances publiques s'est justement assigné un objectif ambitieux : ramener le déficit à 2,5 p. 100 du PIB à l'horizon de 1997.

Ainsi, l'élaboration de ce projet de budget s'est trouvée soumise à des contraintes particulièrement fortes. Néanmoins, ce projet compte trois orientations très positives : d'abord, un net ralentissement de la progression des dépenses publiques ; ensuite, une diminution du déficit budgétaire ; enfin, une réforme significative de l'impôt sur le revenu.

La progression des dépenses publiques, si on compare leur niveau à ce qu'il était après l'intervention de la loi de finances rectificative pour 1993, est de 1,1 p. 100, mais, dans la loi de finances rectificative, figuraient également certaines dépenses inéluctables qui auraient dû être inscrites dès la loi de finances initiale, telles que les charges d'intérêt de la dette et les dépenses relatives au chômage, et d'autres qui ont été inscrites volontairement afin de soutenir davantage l'activité, comme les dépenses dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ou dans celui de la ville.

Si l'on ne retient pour la comparaison d'un exercice sur l'autre que les premières, celles qui auraient dû figurer dans la loi de finances initiale si celle-ci avait été sincère, on obtient un taux de progression de 2,48 p. 100. Ce taux est à peine supérieur au taux de l'inflation, 2 p. 100, et il est très inférieur au taux de progression escompté du PIB pour 1994, 3,4 p. 100. En tout état de cause, il est nettement inférieur au taux observé au cours des cinq dernières années : 5 à 6 p. 100 en moyenne. Ce résultat, qui traduit la volonté des pouvoirs publics de mieux maîtriser les dépenses, est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu sans une forte diminution des emplois dans la fonction publique, diminution qui aurait été intempestive dans la situation actuelle de l'emploi, et qu'il permet de préserver les secteurs essentiels de l'action publique comme l'enseignement, la recherche, la sécurité, la justice, la défense, la ville, l'aménagement du territoire et les interventions dans le domaine de l'emploi.

Il n'y avait absolument aucune raison que, dans la conjoncture difficile actuelle, le secteur public échappe à certaines révisions de ses dotations et ne proportionne pas mieux ses moyens financiers aux missions qui lui sont confiées. L'effort de révision des services votés, qui a porté à la fois sur les moyens de fonctionnement des administrations et sur les interventions, a été délibérément engagé. Il devra être poursuivi dans les années qui viennent, monsieur le ministre du budget, car il subsiste encore bien d'autres possibilités d'allègement des structures, de simplification des méthodes et de recherche d'économies à envisager et à explorer.

Le déficit budgétaire prévisionnel a sensiblement diminué puisqu'il est ramené de 317 milliards à 300 milliards de francs. Cette diminution, pour modeste qu'elle soit, n'en est pas moins significative. Elle vise à nous rapprocher de l'objectif d'un déficit inférieur à 200 milliards de francs à l'horizon de 1997.

Certains pourraient se demander pourquoi vouloir à tout prix, dans une conjoncture déprimée, diminuer le déficit budgétaire, alors que la priorité devrait être d'abord le soutien de l'activité.

En fait, la brutale aggravation du déficit que nous avons constatée en 1992 et 1993 n'a pas fait obstacle, malheureusement, à une dégradation simultanée de l'activité. C'est dire que l'aggravation du déficit ne suffit pas en elle-même pour soutenir l'activité.

Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt doit demeurer l'un des objectifs fondamentaux de la politique conjoncturelle afin de faciliter la reprise des investissements et de diminuer les charges financières des entreprises. Or il est certain qu'il serait très difficile d'obtenir cette baisse avec un niveau de déficit public aussi élevé qu'actuellement.

Enfin, il faut éviter qu'à un moment où démarre un important programme de privatisations, le secteur public soit si demandeur sur les marchés financiers qu'il contribue à les assécher, ce qui ne manquerait pas également d'avoir des effets à la hausse sur les taux.

À cet égard, les prévisions de taux jointes à la loi de finances, même si elles sont légèrement normatives, indiquent bien la diminution et la hiérarchie des taux vers lesquelles il serait souhaitable d'aller à bref délai.

Le troisième point positif de cette loi de finances est naturellement l'effort d'allègement de l'impôt sur le revenu.

Il y a bien longtemps que l'on critiquait notre impôt sur le revenu, sa lourdeur, sa complexité et ses injustices. Le conseil des impôts y avait notamment consacré un excellent rapport en 1990. Mais personne n'osait s'attaquer à cette Bastille, à une réforme longue, difficile et nécessairement coûteuse. Celle-ci vient à point nommé dans la mesure où elle va dégager des sommes supplémentaires pour le revenu disponible des ménages et permettra par conséquent de les encourager à consommer davantage.

Les sommes consacrées à cette réforme sont très significatives : 19 milliards de francs. Elles permettent, d'une part, de simplifier de façon drastique le barème de l'impôt, puisque le nombre de tranches est ramené de treize à sept, et, d'autre part, d'intégrer totalement les minorations dans le barème, ce qui permet au système du quotient familial de jouer complètement pour ces minorations.

Compte tenu de l'enveloppe allouée pour ces réformes, il n'a pas été possible de maintenir la déductibilité partielle de la CSG, qui avait été pourtant décidée au printemps dernier. Pour bon nombre de nos concitoyens, le fait d'avoir à payer un impôt, l'impôt sur le revenu, sur une somme non encaissée puisqu'elle est versée au Trésor, la CSG, est quelque chose de difficilement compréhensible. Toutefois, compte tenu de l'engagement pris par le Gouvernement d'apporter à la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu en 1995 une somme au moins égale à celle correspondant au coût de la déductibilité partielle, et de ne prévoir aucune augmentation de la CSG en 1994, cela peut paraître acceptable, car la solution adoptée est plus simple et est au moins aussi avantageuse pour tous les contribuables et même nettement plus avantageuse pour les familles.

En dépit des efforts réels faits par le Gouvernement pour nous présenter un budget sincère, rigoureux, avec des progrès sensibles sur des points importants, on saisit bien les limites de l'exercice et le poids des contraintes, en particulier sur trois points : l'usage du produit des privatisations, la stagnation des dotations aux collectivités locales et la régression des crédits relatifs aux infrastructures.

Le produit des privatisations serait de 55 milliards de francs en 1994, contre 43 milliards de francs en 1993. Cette estimation paraît prudente, et voire modeste si l'on

en juge par le niveau actuel de la Bourse et, surtout, par les bonnes perspectives de réalisation de la première grande privatisation qui se termine ce soir, celle de la BNP.

Quoi qu'il en soit, il a été décidé de consacrer la quasi-totalité du produit de ces privatisations - 50 milliards de francs en 1994 - à l'équilibre du budget général, 5 milliards seulement restant au compte d'affectation spéciale en vue de parfaire les dotations en capital de certaines entreprises publiques, qui en ont bien besoin.

Cette utilisation des produits des privatisations est - il faut le reconnaître -, loin de ce qui avait été initialement envisagé, à savoir le financement des dotations en capital des entreprises publiques et des grandes infrastructures, d'une part, le désendettement de l'Etat, d'autre part ; ce second objectif a, malheureusement, en raison de la situation financière, totalement disparu. Par ailleurs, les sommes versées au budget général serviront essentiellement à financer les dépenses consécutives au chômage, c'est-à-dire des dépenses courantes.

Bien sûr, ce sont les difficultés budgétaires actuelles qui commandent ce choix ; bien sûr, les dépenses ainsi engagées ont un caractère contracyclique et visent à atténuer les effets de la récession. Il n'en demeure pas moins que cela ne peut être admis que de façon très temporaire, d'autant plus que notre pays, toutes les comparaisons internationales le montrent, a des dépenses « passives », c'est-à-dire relatives à l'emploi - telles les dépenses d'indemnisation du chômage -, très élevées, beaucoup plus élevées, relativement, que les dépenses plus « actives » comme celles consacrées à la formation ou à l'aide à la création d'entreprise.

Il serait donc hautement souhaitable que les ressources provenant des privatisations ne servent qu'aux dépenses actives et non point à ces dépenses passives. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette observation, d'ailleurs, vaut également pour les dotations aux entreprises publiques qui bénéficieront, selon ce que l'on en sait, davantage à celles qui sont largement déficitaires qu'aux entreprises plus porteuses de projets en matière d'emploi, lesquelles seront donc moins bien servies. Il y a tout de même là une sorte de paradoxe !

En second lieu, le poids des contraintes se fait sentir sur l'évolution des dotations allouées aux collectivités locales. En effet, d'après le tableau qui a été distribué lors de la dernière réunion du comité des finances locales, ces dotations connaîtront une complète stagnation en francs courants en 1994.

Ainsi le Gouvernement propose, dans le projet de loi de finances, quatre dispositions tendant à remettre en cause les mécanismes d'indexation de la dotation globale de fonctionnement et de la dotation compensatrice pour le logement des instituteurs, à modifier le calcul des fonds de compensation de la TVA sur les investissements et à reprendre une partie de la dotation compensatrice en matière de taxe professionnelle.

Certes, mes chers collègues - il faut avoir le courage de le dire à cette tribune - il est normal que les collectivités locales participent à l'effort général de redressement des finances publiques et prennent leur juste part dans ce redressement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Augustin Boreaux.** Vous avez changé de discours !

**M. Jean-Pierre Brard.** Le chômage nous coûte cher !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il était d'ailleurs critiquable que certaines collectivités locales se soient laissées aller à des augmentations déraisonnables de leur fiscalité en 1993. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme M. Pons l'a dit, c'est la faute du Gouvernement !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Les estimations les plus fiables donnent une augmentation de 7,7 p. 100 de cette fiscalité...

**M. Jean-Louis Borloo.** Lamentable !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... ce que rien ne justifie, d'autant que la dotation globale de fonctionnement a augmenté en 1993.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** 16 p. 100 !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Toutefois, monsieur le ministre, il faut reconnaître que revoir, de façon aussi drastique et parfois avec un effet rétroactif, l'évolution des dotations aux collectivités locales risque d'avoir des effets dommageables.

**M. Louis Pierna.** C'est dramatique !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Un décrochage plus accentué encore de la fiscalité locale serait de nature à contrecarrer les effets bénéfiques de la baisse de l'impôt sur le revenu, cette dernière étant alors partiellement compensée par une hausse des contributions locales.

Par ailleurs le désengagement des collectivités locales dans leur politique d'investissement serait en contradiction avec le fait que l'on compte, au contraire - le Gouvernement y compris -, beaucoup sur elles, pour soutenir l'activité dans certains secteurs, comme le bâtiment et les travaux publics.

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà qui est « enfin » judicieux !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En outre, il est contestable de modifier sans cesse les règles du jeu des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) car cela rend beaucoup plus difficile la gestion des budgets locaux.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sauf à Neuilly !

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Neuilly est plus frappée que Montreuil ! Puteaux aussi !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, faites taire le maire de Montreuil !

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** C'est un privilège !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans ces conditions, il est normal que la commission des finances ait adopté sur ce point une série d'amendements que nous aurons l'occasion d'examiner de façon approfondie dans les prochains jours.

En troisième lieu, monsieur le président, mes chers collègues, les crédits destinés aux investissements civils ont été, il faut le reconnaître, quelque peu sacrifiés dans ce projet de budget puisqu'ils s'élèvent à 89 milliards de francs, c'est-à-dire à moins du tiers du déficit budgétaire. C'est bien le signe d'ailleurs de la grande dégradation de nos finances publiques.

Si l'on examine plus particulièrement les crédits destinés aux routes, on constate que la régression est très forte par rapport à la loi de finances de 1993, rectifiée par le

collectif - 30 p. 100 - et encore assez forte par rapport à la loi de finances initiale : 9 p. 100. Aussi, pour un secteur qui connaît à l'heure actuelle de graves difficultés, qui a dû se résoudre à des pertes d'emplois considérables ces dernières années, une nouvelle chute des crédits apparaîtrait-elle extrêmement préoccupante.

Bien sûr, les effets du plan de relance du printemps dernier vont encore se faire sentir pendant quelques mois ; bien sûr, la préparation des contrats Etat-régions va permettre de préparer de nouvelles opérations et de nouveaux chantiers, mais il paraît d'ores et déjà très probable, en l'absence d'une reprise des investissements privés et dans l'hypothèse plausible d'une stagnation des investissements des collectivités locales, qu'un nouvel effort de la part de l'Etat risque d'être indispensable à plus ou moins bref délai.

C'est pourquoi, l'idée d'un fonds d'action conjoncturelle permettant d'ores et déjà de préparer activement certains projets afin de pouvoir les lancer, le moment venu, beaucoup plus rapidement que cela n'a été le cas au printemps dernier, mériterait d'être retenue ou, du moins, étudiée. Ce fonds pourrait être financé par les plus-values possibles sur les opérations de privatisation.

Une loi de finances comporte toujours nécessairement, mes chers collègues, quelques sujets d'insatisfaction. Tel est bien évidemment le cas de celle que nous examinons et qui a dû être préparée dans les conditions que l'on sait, même s'ils n'ont pas tous un degré d'acuité particulièrement marqué.

Ainsi, la commission des finances, dans les amendements qu'elle proposera à l'examen de notre assemblée, souhaite notamment que soient accélérés les effets de la réduction de l'impôt par l'institution d'un abattement de 10 p. 100 dès le premier tiers provisionnel. Elle demande aussi l'élargissement de la mesure d'exonération des plus-values réalisées par les SICAV monétaires à l'augmentation des fonds propres des petites et moyennes entreprises, l'amélioration du dispositif de réduction d'impôt pour les accédants à la propriété, notamment modestes et, enfin, l'atténuation des règles d'imposition des successions d'entreprises afin d'en faciliter la transmission et non la disparition.

Naturellement, compte tenu des difficultés de l'heure, la commission des finances s'est efforcée d'être sélective dans ces souhaits et ces derniers ne constituent qu'un échantillon limité de ses motifs de préoccupation.

Enfin, il reste un sujet particulièrement important dans la conjoncture actuelle, celui de l'allègement des charges des entreprises, en particulier pour les salaires les plus modestes.

Le projet de loi quinquennale pour l'emploi a prévu, dans ce domaine, des engagements précis en ce qui concerne les cotisations d'allocations familiales. Une première étape, décidée lors du collectif du printemps, est incluse pour une année complète dans le présent projet de loi de finances. Cela représente une somme de 8 milliards de francs, ce qui n'est pas négligeable. Néanmoins, à ce rythme d'engagements, il faudra un grand nombre d'années avant que cette prise en charge soit totale.

Or toutes les études montrent que les salaires les plus faibles sont relativement les plus touchés par le poids des cotisations sociales, lesquelles constituent, pour ces salaires, le principal obstacle à l'embauche.

**M. Adrien Zeller.** Très juste !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Aussi, pour ces salariés, une diminution plus vigoureuse du niveau des cotisations sociales serait-elle nécessaire pour

combattre le chômage. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la commission compétente du XI<sup>e</sup> Plan a proposé l'institution d'une franchise sur le salaire pour le calcul des cotisations sociales, ce qui allégerait la charge non seulement pour les salaires les moins élevés, mais également pour les salariés à temps partiel.

Dans la situation de l'emploi que nous connaissons et que nous connaissons encore malheureusement pendant des années, il ne sera pas possible d'éviter des mesures spécifiques audacieuses dans ce domaine. Aussi serait-il souhaitable que l'on envisage sans tarder l'étude approfondie des effets de telles mesures, leur coût et les modalités possibles de leur financement, un transfert sur la fiscalité indirecte ne pouvant *a priori* être totalement exclu.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, sérieux, réaliste, raisonnable, assurément ce projet pour 1994 mérite ces qualificatifs...

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... tant il s'efforce d'assurer la maîtrise de nos finances publiques dans une conjoncture particulièrement rigoureuse et qui risque de le demeurer encore pendant un certain temps.

Il comporte néanmoins un pari, celui de parvenir à casser les anticipations défavorables qui subsistent actuellement : les ménages préfèrent épargner plutôt que consommer...

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut avoir les moyens de consommer !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... en raison de la peur du lendemain. Les entreprises, dès qu'elles connaissent la sous-activité, préfèrent les licenciements au chômage technique de peur d'avoir à supporter des charges trop lourdes, et ces comportements inquiets, prudents, parfois même frileux s'entretiennent les uns les autres. Si ces comportements ne se modifient pas spontanément, il faudra sans doute prévoir des adaptations plus dynamiques, afin d'éviter que notre pays s'enfonce dans une récession prolongée. Mais le propre d'un Gouvernement n'est-il pas de lancer des paris et de relever des défis ?

**M. Arthur Dehaine.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En tout cas, M. le Premier ministre peut être assuré que la majorité et celle de la commission des finances ne ménagera pas ses efforts pour faire en sorte que ce pari soit gagné et que notre pays retrouve bientôt les voies d'une croissance stable et durable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, évidemment les propos du président de la commission vont, dans bien des cas, faire écho à ceux du rapporteur général.

**M. Jean-Pierre Brard.** Quel monolithisme !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Le contraire serait inquiétant ! Je pense que l'esprit de solidarité de la commission des finances, monsieur Brard, vous conduira à me laisser exposer les travaux de notre commission.

**M. Jean-Pierre Brard.** Absolument ! Je parlais seulement de l'originalité de la pensée !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Les échos seront très convergents et très concordants.

Je dois d'abord, à la suite de Philippe Auberger, dire que la commission des finances a examiné très favorablement ce projet de budget. Je vais donc essayer, monsieur le Premier ministre, d'apporter notre appui à un budget sérieux (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Didier Migaud.** Tout mais pas ça !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** ... dont nous souhaitons qu'il soit cependant un budget de mobilisation des énergies et qu'il puisse donner le signal d'une politique de mise en ordre de nos finances publiques, laquelle est bien nécessaire.

Oui, il s'agit d'un budget sérieux, parce que les graves contraintes héritées des années précédentes, pèsent lourdement sur nos finances. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aggraver encore la situation des finances publiques aurait été hypothéquer trop lourdement l'avenir.

Nous subissons aujourd'hui les conséquences de choix imprudents en matière de politique budgétaire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) La dérive des dépenses de fonctionnement des collectivités publiques a été aggravée par la création nette de près de 40 000 emplois civils entre 1989 et 1991. Les marges de manœuvre, de l'ordre de 40 à 50 milliards de francs, dégagées par la croissance de notre économie au cours de ces années, n'ont pas été mises à profit pour réorganiser les services de l'État et pour diminuer la dette publique. Le service de notre dette mobilise désormais près de 20 p. 100 des ressources fiscales nettes, soit deux fois plus qu'en 1986.

**M. Arnaud Lepercq.** Atterrant !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous l'augmentez encore !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Nous ne pouvons pas laisser les administrations publiques, et plus particulièrement l'État, absorber une partie sans cesse croissante de la richesse nationale, au détriment des énergies et de l'initiative de nos PMI, de nos grandes entreprises, d'autant que les perspectives de nos finances sociales demeurent très préoccupantes.

En outre, la conjoncture dans laquelle se termine cette année 1993 demeure pour le moins incertaine. Au cours des trois dernières années, l'investissement productif de nos entreprises a diminué de 24 p. 100 et la conjoncture internationale demeure préoccupante, le rapporteur général l'a souligné.

Il est vrai que l'heure des ajustements est venue chez la plupart de nos partenaires européens, alors que le reste du monde, Asie exceptée, souffre d'un ralentissement prolongé de la croissance.

La sortie de la récession apparaît heurtée et difficile. De lourdes pertes de recettes en résultent pour l'État, comme pour les organismes de protection sociale.

**M. Didier Migaud.** C'est nouveau ?

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Compte tenu de ces contraintes, il ne saurait être question d'aggraver sensiblement la dette, au moment où les taux d'intérêt excèdent le taux de croissance. En effet, les recettes de l'Etat progressent de 2,5 p. 100, alors que les taux d'intérêt servis sur la dette publique sont globalement supérieurs à 6 p. 100, ce qui veut dire que la charge d'intérêt de l'Etat croît deux fois plus vite que ses recettes.

Cet enchaînement explosif doit être contenu d'abord, stoppé ensuite, sous peine de devenir incontrôlable. Tel est le premier impératif.

Le second est tout aussi important : le budget doit contribuer à la remobilisation des acteurs économiques.

Le risque d'une sortie tardive de la récession demeure, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on sait : augmentation du chômage, stérilisation des énergies inemployées, notamment de nos jeunes, malgré leurs compétences, et menaces sur la cohésion sociale.

Alors, mes chers collègues, y a-t-il contradiction entre ces deux impératifs : un budget sérieux, un budget de remobilisation ?

Cela serait le cas si l'on voulait doper artificiellement l'activité économique en multipliant les initiatives désordonnées ou en mettant en cause la valeur de notre monnaie. Mais ce n'est pas vrai si l'on utilise les nombreux leviers budgétaires, fiscaux, voire extra-budgétaires, de manière très ciblée.

Oui, monsieur le Premier ministre, je pense personnellement que ce budget peut être la fois un budget sérieux et un budget de mobilisation.

D'ailleurs, le choix du taux prévisionnel de 1,4 p. 100 pour la croissance en témoigne. S'il ne s'agissait que d'une prévision, on pourrait, en effet, reprocher, monsieur le ministre du budget, un excès d'optimisme ; mais la critique tombe si cette prévision est clairement désignée comme un objectif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit donc d'un objectif ambitieux, mais réaliste, difficile mais crédible. Encore faut-il, pour l'atteindre, mobiliser les énergies, jeter dans la bataille certaines réserves. Le Gouvernement s'y est engagé. Loin de nous l'idée de méconnaître les progrès réalisés ou proposés. Cependant, dans cette bataille pour conjurer la récession et préparer la reprise, nous ne devons rien négliger.

Monsieur le ministre de l'économie, je sais bien que vous partagez ce point de vue, mais l'appréciation internationale de la solidité du franc et de la santé de notre pays ne s'arrête pas à l'observation du taux d'inflation et des déficits. Les observateurs guettent aussi la renaissance d'une dynamique productive et sociale pour s'assurer que la France a bien repris sa marche en avant.

Il faut donc passer en revue tous les acteurs dont les comportements dans les mois qui viennent seront décisifs pour le maintien de l'activité et le retour de la croissance.

Commençons par les consommateurs et les familles.

Le Gouvernement a prévu, pour eux, un allègement fiscal très substantiel en engageant la réforme de l'impôt sur le revenu. La voilà enfin venue devant notre assemblée, cette réforme, qui s'était apparentée, depuis de trop nombreuses années, à l'Ariésienne. Merci, monsieur le Premier ministre !

**M. Jean-Pierre Brard.** Merci pour les hauts revenus !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Vous en parlerez aux familles auxquelles la familialisation du barème permettra d'obtenir des allègements bienvenus pour des familles à revenus moyens. (*Applaudissements sur*

*les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il serait toutefois dommageable que cet allègement d'impôt n'intervienne qu'à la fin de 1994 car c'est maintenant qu'il faut agir sur les comportements. C'est la raison pour laquelle la commission des finances - le rapporteur général l'a dit - souhaite une accélération de la mise en œuvre de l'allègement, qui pourrait intervenir dès le début de l'année prochaine.

Nous souhaitons aussi un engagement très ferme du Gouvernement sur la poursuite de la réforme de l'impôt sur le revenu : les Français, consommateurs et épargnants, doivent comprendre que c'est une véritable réforme de nos prélèvements qui est en marche, dans le but de libérer l'initiative, l'énergie, le travail et, finalement, la création de richesses. Seul un engagement à long terme peut provoquer un retour à la confiance, en dégelant les comportements des consommateurs.

J'en viens aux épargnants et aux investisseurs privés.

Le Gouvernement a commencé à réorienter l'épargne de précaution vers certains investissements comme le logement. Il a ainsi incité au transfert de l'argent des SICAV monétaires vers le logement et vers les plans d'épargne en actions. Ces mesures vont dans le bon sens. Faut-il pour autant renoncer, monsieur le ministre du budget, à d'autres incitations ?

Par exemple, pour accélérer la reprise des investissements dans le logement en attendant que les investisseurs privés puissent s'engager, pourquoi ne pas faire appel aux investisseurs institutionnels, banques et assureurs ? Trop peu de programmes voient encore le jour, faute de fonds propres et de ventes assurées. La réévaluation des bilans pourrait permettre de constater des plus-values. Rien n'empêcherait alors d'exonérer exceptionnellement ces plus-values, à la condition expresse qu'elles soient réinvesties dans le logement.

De même, pour renforcer les fonds propres de nos PMI et développer le capital-risque de proximité, pourquoi ne pas encourager les détenteurs de SICAV à investir directement et en franchise d'impôt dans le capital des entreprises ou dans des comptes bloqués d'associés ?

**M. Olivier Dassault.** Très bien !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** J'irais même jusqu'à préconiser le maintien d'un régime fiscal favorable aux fonds communs de placement et SICAV de taux dès lors qu'ils investiront majoritairement en titres d'entreprises industrielles. Pourquoi ne pas créer, à côté des SICAV actions, des SICAV obligataires de capitalisation industrielle ?

Ce sont là des pistes, et je répète que, si nous voulons mobiliser les acteurs, nous devons choisir un certain nombre de leviers.

Le Gouvernement a souhaité alléger la fiscalité des produits bancaires. Je suis loin de sous-estimer l'intérêt de cette mesure, mais il faut être clair. Alléger la fiscalité des produits bancaires, dont certains demeurent totalement liquides, ne doit pas être une fin en soi.

Je ne vous cacherai pas, monsieur le Premier ministre, que, sur le terrain, nous sommes parfois surpris de voir que le dispositif SOFARIS, très amplifié par l'action du Gouvernement, ne porte pas tous ses fruits à cause d'une certaine frilosité des banques, en ce qui concerne non le taux des prêts mais leur volume.

Ce projet de loi comporte des mesures favorables aux banques ; il faut qu'il y ait une sorte de contrat moral avec celles-ci afin d'aboutir à un partage plus large des risques industriels.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vous qui le dites !

**M. Louis Pierna.** Actuellement, ce partage se fait plutôt avec les chômeurs !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Mais mobiliser les familles et les entreprises suppose aussi que l'Etat et les collectivités publiques donnent l'exemple. Pour cela, le niveau d'investissement public doit être aussi élevé que possible. Le rapporteur général s'est inquiété à cet égard, se demandant si le projet de budget était suffisant en ce domaine.

Le budget des routes, notamment, accuse par rapport à la loi de finances initiale pour 1993, en ce qui concerne tant la construction de routes que leur réparation, une diminution sensible, puisque nous sommes passés de 8,3 milliards à 7,5 milliards de francs.

**M. Didier Migaud.** Il faut lancer un programme de travaux publics !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Mais des possibilités existent au-delà des limites budgétaires, et vous savez que cette question me tient très à cœur. Pourquoi diable le FDES - d'ailleurs, je ne sais pas qui est le FDES - refuse-t-il d'autoriser les sociétés d'autoroutes à accroître leurs emprunts afin d'accélérer la réalisation du plan autoroutier ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce sont 14 milliards de francs, et non 10 milliards, qu'ils doivent emprunter annuellement si l'on veut réaliser à l'échéance prévue les 2 500 kilomètres du schéma directeur.

De leur côté, les agences de bassin - mais là, le Gouvernement avance - doivent engager des programmes plus ambitieux d'assainissement, allant au-delà de leur programme quinquennal d'investissement.

J'en arrive aux acteurs majeurs de l'équipement du pays que sont les collectivités locales.

Ce serait une grave erreur que de décourager les gestionnaires d'engager des investissements indispensables et inéluctables pour la remise à niveau de la France. A cet égard, l'exemple allemand montre que l'équipement public est aussi facteur de compétitivité.

Voilà pourquoi la commission des finances s'est opposée très clairement à la remise en cause des principes qui, aujourd'hui, prévalent pour le remboursement des charges de TVA des collectivités locales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il faut prêter attention au découragement des élus locaux. Ces derniers jours, une partie de la presse a souligné les augmentations de la fiscalité locale. Comme l'a très bien dit le rapporteur général, celles-ci résultent parfois d'une gestions trop dispendieuse, mais il y a aussi, derrière cet accroissement de la fiscalité, de vrais investissements, qui sont indispensables.

Il ne faudrait pas qu'un discours accusant les élus locaux d'accroître leur fiscalité locale aveuglément, accompagné de la menace de voir certains concours de l'Etat baisser, aboutisse à décourager les responsables de collectivités locales alors qu'ils doivent au contraire poursuivre leur effort d'investissement. (*Applaudissements sur plusieurs*

*bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'en viens à la troisième priorité. Après avoir souligné qu'un budget sérieux pouvait tout de même être un budget de mobilisation, je tiens à redire que, par-delà les nécessités de l'heure, notre pays a besoin d'une remise en ordre très sérieuse de ses finances publiques. Le Gouvernement a donné des signaux très clairs à cet égard, mais il faut sans doute aller plus loin.

Vous ne vous étonnez pas, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre du budget, que le président de la commission des finances vous fasse, au nom de tous les commissaires, une offre de service pour le contrôle des services votés.

**M. Jean-Pierre Delalande.** Très bien !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Mais cela exige que le Gouvernement et l'administration ouvrent davantage les dossiers. Je ne dis pas qu'il faille ouvrir tous les dossiers des conférences budgétaires, mais, si on veut faire du bon travail, il faut établir des liens nouveaux entre Parlement et Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la glasnost !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Les finances sociales exigent un débat afin que les enjeux soient bien définis et que les Français soient avertis qu'ils doivent consentir un immense effort de responsabilité s'ils veulent préserver leur système de protection sociale.

J'ajoute, après le rapporteur général, qu'il est souhaitable que nous puissions sentir la dynamique qui soutient la substitution de ressources nouvelles aux cotisations assises sur les salaires. Là encore, monsieur le Premier ministre, vous avez ouvert la voie, et c'est très important, car le financement de notre politique familiale par de nouvelles ressources représente un progrès notable.

En dernier lieu, il faudra clarifier les relations entre l'Etat et les collectivités locales et mettre fin aux financements croisés et aux doubles emplois. Il faut redéfinir avec rigueur les responsabilités et les compétences respectives de l'Etat et des collectivités locales et en tirer toutes les conséquences financières et fiscales. Le gestionnaire d'une collectivité qui n'est pas la plus favorisée de France estime qu'il faudra affiner les critères de répartition des ressources transférées afin d'accorder plus de poids aux critères des charges effectives et du potentiel fiscal.

La France a besoin d'un budget sérieux et mobilisateur, en phase avec une stratégie d'avenir. La commission des finances, mue par cette volonté, a approuvé le projet de budget tout en y joignant de nouvelles propositions. Puisse le dialogue qui va s'ouvrir entre le Gouvernement et le Parlement déboucher sur une loi de finances entraînante et éclairante, permettant de ramener la confiance et de retrouver la croissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, ainsi que sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les députés, mon collègue Nicolas Sarkozy et moi-même nous sommes partagé la tâche pour vous présenter le projet de loi de finances. Le ministre du budget vous en exposera l'armature. Quant à moi, j'exposerai le cadrage macroéconomique et les orientations de politique économique qui l'accompagnent.

Je procéderai en quatre temps. Où en étions-nous il y a six mois lorsque les Français nous ont confié le pouvoir? (« Ah! » sur les bancs du groupe socialiste.) Qu'avons-nous fait depuis?

**M. Laurent Cathala.** Pas grand-chose!

**M. le ministre de l'économie.** Où en sommes-nous aujourd'hui? Comment se présentent les perspectives pour 1994 et qu'entendons-nous faire?

Sur le premier point, je rappelle que l'état de la conjoncture économique était, en mars dernier, beaucoup plus dégradé que ne le pensait tout le monde.

Notre économie était en fait entrée dans une grave récession depuis l'automne 1992. Une récession marquée notamment par une chute du produit intérieur brut, d'un point sur le dernier trimestre 1992 et le premier trimestre 1993, une contraction de près de 5 p. 100 de la production industrielle, une quasi-stagnation du pouvoir d'achat des ménages et des taux d'intérêt prohibitifs, de 11 p. 100 à court terme et de près de 8 p. 100 à dix ans.

Le cap des trois millions de chômeurs était franchi. Au pessimisme des chefs d'entreprise venait s'ajouter la détresse d'un nombre croissant de nos compatriotes touchés par le chômage.

Nous avons à faire face à des déficits publics et sociaux gravement accrus par rapport aux estimations initiales. Si nous voulions éviter de mettre dangereusement en péril la protection sociale des Français, il nous fallait leur demander des sacrifices.

Enfin, pour compliquer encore la tâche, la situation économique chez nos voisins, et notamment en Allemagne, était loin d'être encourageante.

Voilà le tableau. Il peut paraître noir. Il ne fait pour autant que dépeindre la réalité. Aujourd'hui, personne ne conteste et ne peut contester l'extraordinaire difficulté de l'exercice qui nous incombait: comment faire sortir l'économie de la récession et ouvrir de nouvelles perspectives sur le front de l'emploi alors que nous disposons de si peu de marges de manœuvre? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Face à cette situation, qu'avons-nous fait depuis six mois?

Nous avons agi. Nous ne sommes pas restés inertes, attendant le salut d'une main invisible. Nous avons pris les problèmes à bras-le-corps. Nous avons agi de façon imaginative, sérieuse et massive. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Laurent Cathala.** Et modeste avec ça!

**M. le ministre de l'économie.** Imaginative, car nous avons su recréer des marges de manœuvre en mobilisant une épargne liquide jusqu'ici sous-employée, pour le soutien de l'activité. Ce fut l'emprunt Balladur, dont il n'est pas besoin de rappeler le succès.

**M. Laurent Cathala.** A quel coût?

**M. le ministre de l'économie.** Sérieuse, parce que nous avons clairement montré le cap d'une politique économique et financière à moyen terme de réduction des déficits.

C'est cette crédibilité qui a facilité notamment la forte décreue des taux d'intérêt.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et la chute du franc!

**M. le ministre de l'économie.** A long terme, ces taux n'ont cessé de décroître. Ils sont aujourd'hui à 6 p. 100 sur les marchés financiers. Ils ont baissé de 3 points en l'espace d'un an.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le franc aussi!

**M. le ministre de l'économie.** Quant aux taux d'intérêt à court terme, ils étaient supérieurs à 11 p. 100 en mars dernier; ils sont aujourd'hui aux alentours de 7 p. 100; ils ont donc baissé de 4 points en l'espace de six mois.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et le chômage?

**M. le ministre de l'économie.** Grâce à ces baisses, les marges de manœuvre acquises, du simple fait du retour de la confiance, peuvent être évaluées en année pleine à près de 40 milliards de francs pour les entreprises et à 13 milliards de francs pour l'Etat.

Nous avons aussi agi de façon sérieuse lorsque nous avons mis en chantier les grandes réformes que nous demandaient les Français dans tous les domaines, et notamment dans celui de l'emploi. Tout le monde voit bien que, au-delà de la relance de l'activité économique, des réformes structurelles s'imposent. D'abord, pour réduire le coût du travail des personnes insuffisamment qualifiées, notamment des jeunes. Tel est l'objet de la budgétisation progressive de la politique familiale dont ont parlé le président de la commission des finances et le rapporteur général. Ensuite, pour améliorer la formation. Enfin, pour assurer une plus grande flexibilité.

La loi Giraud s'attaque avec détermination à tous ces dysfonctionnements.

Action imaginative, action sérieuse, mais aussi action massive. En effet, la dégradation de la conjoncture a imposé la mise en place d'importantes mesures de soutien à l'activité économique. L'emprunt Balladur, à lui seul, a permis de transférer 70 milliards de SICAV de trésorerie sur des plans d'épargne en actions, en attente de leur placement en titres d'entreprises privatisées.

Mais ce n'est pas tout! Dois-je vous rappeler ce qui a été fait pour le logement et le soutien au secteur du bâtiment? Avec le relèvement de l'enveloppe des PAP, la réhabilitation des logements sociaux, la cession en franchise de tout impôt des SICAV monétaires pour financer l'acquisition d'un logement, l'exonération temporaire des droits de mutation, jamais notre pays n'a connu un programme de soutien du bâtiment d'une telle ampleur.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il y a plus de chômeurs!

**M. le ministre de l'économie.** Dois-je vous rappeler les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture?

Dois-je vous rappeler la réduction des charges sociales sur les plus bas salaires afin de freiner les licenciements dans les industries de main-d'œuvre?

Dois-je vous rappeler les mesures d'allègement de la trésorerie des entreprises, et notamment des PME, pour un montant de 46 milliards de francs? A combien d'entreprises la suppression du décalage d'un mois de TVA a-t-elle permis de traverser cette période difficile?

Dois-je vous rappeler, enfin, le triplement de l'allocation de rentrée scolaire pour aider les familles nombreuses?

**M. Jean-Pierre Brard.** La mesure n'a pas bénéficié à tout le monde!

**M. le ministre de l'économie.** Mesdames, messieurs les députés, quel gouvernement, dans le passé, a mis aussi rapidement en œuvre un programme d'une telle ampleur dans le respect des grands équilibres économiques? Quel gouvernement a fait preuve d'autant de détermination et d'esprit de décision tout en accomplissant, parallèlement, un effort significatif d'assainissement des comptes publics et sociaux?

Pour autant, nous le savons, aucun plan de soutien n'exerce des effets immédiatement. Il faut généralement plusieurs mois avant d'en ressentir les incidences. Il est même probable que l'essentiel de l'impact de cette action ne se produira que sur l'année 1994.

Arrêtons-nous donc quelques instants sur la situation économique, telle que nous la vivons aujourd'hui. Après six mois, où en sommes-nous ?

Certes, trop d'entreprises continuent à tourner au ralenti ; certes, le climat reste morose ; certes, le chômage nous préoccupe au plus haut point.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il progresse !

**M. le ministre de l'économie.** Mais qui pouvait imaginer que l'on renverserait la vapeur en l'espace de quelques semaines ? Notre économie est un paquebot dont on ne change pas le cap en appuyant sur quelques manettes. Toute politique exige du temps pour exercer ses effets.

Aujourd'hui, je note deux signes encourageants : la situation s'est stabilisée, les conditions nécessaires à la reprise sont là.

D'abord, la situation s'est stabilisée. Non seulement la récession ne s'est pas creusée - que dirait-on aujourd'hui si les indicateurs étaient à la baisse ? - mais plusieurs indicateurs vont dans le même sens : ils sont mieux orientés et font apparaître des perspectives plus encourageantes.

Cela est vrai de la demande de logements, dont la courbe a commencé à s'inverser. Cela est vrai aussi de la consommation des ménages, qui a progressé cet été. Quant aux forts excédents de notre balance commerciale, ils témoignent de la bonne résistance de nos exportations.

Deuxième facteur favorable : les conditions d'une reprise saine sont réunies.

Elles sont réunies d'abord parce que nos entreprises possèdent une bonne compétitivité. Le taux de change du franc par rapport à nos principaux partenaires commerciaux est aujourd'hui plus compétitif (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) qu'il ne l'était au début du mois de septembre 1992, d'environ 2 p. 100.

Elles sont réunies également parce que les agents économiques intérieurs, ménages et entreprises, ont considérablement réduit leur endettement et dégagent aujourd'hui des capacités de financement importantes.

Elles sont réunies, enfin, parce que l'environnement international devient progressivement meilleur, comme le montre la stabilisation récente de la conjoncture dans la plupart des pays d'Europe continentale.

Cela me conduit à aborder la quatrième question que je posais en préambule : comment se présentent les perspectives pour l'année prochaine ?

A entendre certains commentaires désabusés, je me demande si l'on ne risque pas de pécher autant par excès de pessimisme aujourd'hui, alors qu'on sort de la récession, qu'on a péché par excès d'optimisme en y entrant ?

J'observe quant à moi que la quasi-totalité des prévisionnistes estiment que nous assisterons à un redémarrage l'année prochaine et que notre pays participera au mouvement de reprise qui bénéficiera à l'ensemble des économies européennes.

La prévision économique sur laquelle est fondée le projet de loi de finances - 1,4 p. 100 de croissance en moyenne en 1994 - n'est pas irréaliste. Tous les analystes s'accordent à dire qu'il y aura l'an prochain un redressement de la conjoncture alors que la tendance, en ce genre de circonstances, est plutôt de sous-estimer l'ampleur du retournement.

J'ai noté avec intérêt que le consensus des vingt grandes institutions financières de la place de Londres, établi en ce début d'octobre et publié par *The Economist* la semaine dernière, crédite la France de 1,2 p. 100 de croissance en 1994, prévision proche de celle qui soutient le projet de loi de finances. Or je n'ai pas besoin de vous dire que ces institutions ne sauraient être soupçonnées de partialité en notre faveur.

Le projet de budget que nous vous présentons s'inscrit dans le droit fil des principes qui guident notre action depuis six mois.

Vous y trouverez d'abord la poursuite de l'assainissement des comptes publics et des comptes sociaux. Le freinage de la dépense publique permettra notamment de ramener le déficit budgétaire à 300 milliards de francs l'année prochaine et de réduire d'un demi-point de PIB le déficit de l'ensemble des administrations publiques.

Vous y trouverez ensuite un soutien de l'activité, notamment par le biais de la demande intérieure.

La réforme de l'impôt sur le revenu, trop longtemps différée, ne conduit pas seulement à sa simplification. Elle conduit aussi à un allègement de 19 milliards de francs, qui accroîtra d'autant le revenu disponible brut des ménages. Et, pour être sûrs que les effets sur la consommation seront immédiats, nous ferons en sorte que les contribuables pourront en bénéficier dès le paiement de leur premier tiers prévisionnel.

Le projet de loi de finances contient également des mesures en faveur du logement, pour parachever l'action engagée avant l'été en ce domaine. Les dispositions qui vous sont proposées sont volontairement limitées dans le temps, de façon qu'elles se concentrent sur notre objectif immédiat : faire repartir la machine économique.

La réforme de la fiscalité de l'épargne que contient le projet de loi de finances a elle aussi pour ambition de contribuer à stimuler la demande : d'abord, parce qu'en exonérant de plus-values les SICAV de trésorerie investies dans la pierre, on crée une incitation supplémentaire à la construction ou à l'achat de logements par les ménages ; ensuite, parce que la baisse progressive du seuil de paiement de plus-values des SICAV de trésorerie incite les ménages à accélérer leur mobilisation, soit pour consommer, soit pour investir à long terme.

Mais, au-delà de cet objectif conjoncturel, les dispositions concernant l'épargne ont aussi pour objectif de faire en sorte que notre fiscalité soit plus simple et plus cohérente.

Ainsi s'expliquent, par exemple, la généralisation des titres de placement bénéficiant de l'abattement à l'impôt sur le revenu de 8 000 francs pour une personne seule et de 16 000 francs pour un couple et la réduction du prélèvement libératoire sur les placements dans les banques. J'indique au passage à M. le président de la commission des finances que j'ai obtenu des banques, en contrepartie, qu'elles se mobilisent en faveur de la procédure SOFARIS.

Loin de nous la volonté de décourager l'épargne des ménages. Cette réforme fiscale a évidemment pour objet de mobiliser les placements liquides pour conforter la véritable épargne, c'est-à-dire l'épargne longue.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les placements volatiles ?

**M. le ministre de l'économie.** Mesdames, messieurs les députés, au moment où débute l'examen du projet de loi de finances pour 1994, dont personne ne sous-estime l'importance face à la grave situation économique et

sociale que traverse notre pays, je voudrais vous exposer, en conclusion, les raisons pour lesquelles je suis confiant dans l'avenir de notre économie.

Je suis confiant d'abord parce que la France, grâce à une bonne compétitivité, a tous les atouts pour tirer parti du mouvement de reprise qui va s'amorcer en Europe continentale.

Je suis confiant ensuite parce que les moyens mis en œuvre depuis six mois, complétés par les dispositions que nous vous demandons d'adopter dans le budget, sont évidemment de nature à faciliter cette reprise.

Je suis confiant enfin parce que toutes les dispositions que nous vous proposons s'inscrivent dans le cadre d'une politique cohérente visant à créer les conditions d'une croissance équilibrée. Nous ne sacrifions pas la proie pour l'ombre !

Cette confiance, je sais, mesdames, messieurs les députés, que vous la partagez. Depuis six mois, vous avez apporté un soutien sans faille à la politique de redressement que nous avons engagée. C'est pourquoi je ne doute pas qu'aujourd'hui encore, par l'enrichissement de nos débats et par vos votes, vous contribuerez, aujourd'hui encore, à nourrir ce climat de confiance dont notre pays a plus que tout besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, poursuivre et amplifier l'œuvre de redressement des finances publiques et la politique de soutien à l'activité et à l'emploi que nous avons engagées avec le collectif budgétaire du printemps, tels sont les grands objectifs du projet de loi de finances pour 1994 que j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Gouvernement.

Je voudrais, dès le début de la discussion, rendre hommage au président de la commission des finances, M. Jacques Barrot, et au rapporteur général, M. Philippe Auberger, pour la qualité de leur travail, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission des finances. La session extraordinaire n'a pas facilité leur tâche et c'est d'autant plus que les remercie de la qualité de leurs analyses.

Comment avons-nous préparé le projet de loi de finances pour 1994 ?

Pour comprendre nos choix, il faut revenir un instant à ce que nous avons trouvé en 1993. L'élément de comparaison est le collectif du printemps. Pourquoi ? Parce que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il manquait 124 milliards de recettes et 44 milliards de dépenses par rapport à la loi de finances initiale pour 1993. Nous avons donc dû vous faire voter un collectif budgétaire de printemps extrêmement important.

Croyez-moi, il ne s'agit pas pour nous d'une simple question de présentation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Car, sous bien des aspects, cette comparaison est courageuse et difficile.

**M. Jean-Pierre Bard.** C'est le bonneteau !

**M. le ministre du budget.** Je citerai l'exemple des crédits du budget des routes, auquel M. le rapporteur général a bien voulu faire allusion. Les crédits pour les nouveaux programmes diminuent de 13,7 p. 100 si on les compare au collectif, mais ils seraient en augmentation de

9,6 p. 100 si la comparaison avait été faite avec la loi de finances initiale pour 1993, telle que la majorité qui nous a précédée l'a votée. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Migaud.** C'est faux !

**M. le ministre du budget.** Il nous a semblé que la logique, l'honnêteté et la transparence commandaient de vous présenter un projet de loi de finances qu'il vous était loisible de comparer avec le collectif budgétaire du printemps de 1993.

Pour l'année prochaine, nous avons retenu, ainsi que M. le ministre de l'économie vous l'a indiqué, une croissance de 1,4 p. 100. Ce taux a suscité un certain nombre d'interrogations. Bien sûr, je fais miennes les explications du ministre de l'économie, mais je suis étonné que l'on s'interroge. En effet, tous les instituts, qu'ils soient étrangers ou français, publics ou privés, prévoient une reprise de la croissance en 1994. Certes, ce n'est pas considérable, mais il serait extraordinaire que le seul à ne pas croire à la réussite de la politique du Gouvernement soit le Gouvernement lui-même qui contribuerait alors, en retenant une hypothèse de croissance trop pessimiste, à peser sur le climat psychologique !

Lors du débat sur le collectif budgétaire, il nous avait été reproché d'être trop pessimistes par le constat que nous faisons de la situation économique française. On nous affirmait que c'était parce que nous étions trop pessimistes - en vérité trop cruels avec nos prédécesseurs - que nous contribuions à pénaliser la reprise de l'activité. Et ce sont les mêmes qui nous disent aujourd'hui : que nous sommes trop optimistes parce que nous retenons une hypothèse de croissance de 1,4 p. 100.

Je ne sais si les faits nous donneront raison, mais je suis sûr qu'en tout état de cause il n'y a, compte tenu de la prudence dont nous avons fait preuve avec le ministre de l'économie, aucun risque que nous nous trompions dans les mêmes proportions que nos prédécesseurs qui, je ne cesserai de le rappeler, avaient prévu un taux de croissance de 2,6 p. 100, alors que, dans le meilleur des cas, le PIB reculera de 1 p. 100 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Soit un différentiel de 3,6 p. 100 ! Je souhaite que notre performance soit meilleure !

Le ministre de l'économie a indiqué des signes encourageants pour notre économie.

Dans le secteur du logement, le nombre des mises en chantier a de nouveau augmenté depuis le mois de juillet. L'augmentation, pour n'être pas importante, est réelle.

Quant au nombre des faillites d'entreprises, il a été au cœur de la discussion du collectif budgétaire. Tous les ans, 60 000 entreprises meurent et chaque député, quelle que soit sa sensibilité politique, a appelé l'attention du Gouvernement sur ce chiffre. Eh bien, le nombre des faillites a diminué de près de 20 p. 100 au mois d'août. C'est le chiffre le plus bas depuis douze mois et c'est le plus bas pour un mois d'août depuis 1989 ! De plus, ce fut le troisième mois consécutif où le nombre des faillites d'entreprises avait diminué.

Tous ces facteurs sont encourageants. Naturellement, je ne vous dirai pas que tout est résolu, mais il n'y a aucune raison pour que le Gouvernement, par des prévisions pessimistes, pénalise l'espérance de la reprise.

Quels sont nos objectifs ? Le premier est la maîtrise des dépenses.

Mesdames, messieurs les députés, il ne s'agit pas pour nous d'un choix idéologique : il s'agit ni plus ni moins d'une nécessité économique. Bien souvent, lorsque l'Etat doit résoudre un problème nouveau, le réflexe naturel, quasi automatique, est de créer une structure, un mode d'intervention ou tout simplement une nouvelle organisation.

Remettre en cause les services votés, telle a été la première consigne qui m'a été donnée par le Premier ministre. Il fallait retrouver des marges de manœuvre. Avec le contexte de recettes fiscales que nous avons aujourd'hui, il y a deux solutions : soit on aggrave l'endettement, soit on fait des économies. Nous avons très clairement choisi la voie des économies. Pour s'en convaincre, il suffit d'avoir présent à l'esprit que la totalité des recettes supplémentaires que procure la croissance, soit 17 milliards de francs, est immédiatement absorbée par l'augmentation de trois dépenses incompressibles : la charge de la dette, qui augmente de 5 p. 100, la contribution de la France au budget de la Communauté européenne, qui connaît une progression de 16 p. 100, et le RMI, qui s'accroît de 7 p. 100. Avec ces trois seules dépenses, l'Etat a consommé la totalité des marges de manœuvre supplémentaires, soit 17 milliards de francs !

Si nous voulons financer les actions prioritaires du Gouvernement et de sa majorité, nous devons faire des économies. Il faudra, dorénavant, que chacun apprenne à raisonner différemment. Les esprits doivent changer : on ne doit plus considérer que plus de dépenses, c'est toujours mieux, et que moins de crédits budgétaires, c'est moins d'efficacité !

Une rubrique spéciale de la nomenclature budgétaire, dénommée « Remise en cause des services votés » apparaîtra dorénavant dans chaque fascicule budgétaire. C'est la première fois que, dans le cadre d'un débat budgétaire, une telle rubrique est créée.

Avant de se demander comment dépenser plus, il faudra donc se demander comment dépenser mieux.

Les dépenses de l'Etat augmenteront en 1994 de 1,1 p. 100, soit une diminution en volume de 0,9 p. 100.

M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général ont appelé à la rupture par rapport aux habitudes précédentes. Mais, mesdames, messieurs les députés, cette augmentation de 1 p. 100 est une rupture puisque : sur les cinq dernières années, les dépenses de l'Etat ont augmenté en volume trois fois plus.

Au total, 50 milliards d'économies ont été dégagés par la remise en cause des services votés.

Je prendrai quelques exemples.

S'agissant, d'abord, de la gestion des effectifs de la fonction publique, personne n'aurait compris que l'Etat, compte tenu de l'augmentation du chômage, diminue les effectifs de la fonction publique. Mais personne non plus n'aurait compris que, dans cette situation et eu égard à l'espérance de réduction de la fiscalité, nous ne réduisons pas les effectifs. C'est la raison pour laquelle ceux-ci resteront stables, mais nous avons redéployé quelque 11 000 postes : 6 000 ont été supprimés et 5 100 ont été créés pour répondre à un besoin.

Nous nous sommes également intéressés aux subventions et aux crédits d'intervention, qui représentent 400 milliards de francs. Là, on ne peut pas dire que la transparence et la rigueur règnent comme une règle d'airain !

Sur ces 400 milliards, nous avons réussi à faire 1 p. 100 d'économies, alors même qu'à l'intérieur de cette enveloppe, le RMI augmente de 7 p. 100 et l'allocation aux adultes handicapés de 3 p. 100. Naturellement, nous sommes obligés de prévoir les crédits nécessaires à ces augmentations mais, malgré cela, 3 milliards ont été récupérés.

A la demande du Premier ministre, un important effort de rationalisation des structures a été engagé. Il sera systématiquement poursuivi.

En ce qui concerne, monsieur le président de la commission des finances, les crédits d'équipement, le Gouvernement s'est livré à un effort d'analyse sur l'utilité de la dépense. Chaque dotation, je l'affirme, a été examinée dès le premier franc de façon à éviter la reconduction quasi automatique des crédits - je fais là référence aux programmes des grands travaux, aux investissements routiers dans la vallée de la Tarentaise et à la liaison transmanche.

C'est dans ce contexte que s'est posée la question de la participation des collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Cette question a suscité un débat, et c'est bien normal car, mesdames, messieurs les parlementaires, vous êtes aussi des élus locaux, et vous connaissez leurs difficultés.

Les mesures que j'ai proposées ont soulevé des questions, car, si le climat économique est difficile du point de vue des recettes de l'Etat, il l'est aussi du point de vue des recettes des collectivités territoriales.

Permettez-moi de revenir brièvement aux faits et aux chiffres.

Les dépenses de l'Etat progresseront donc de 1 p. 100 en 1994, mais elles seront, en francs constants, au même niveau qu'en 1983.

Par ailleurs, un effort a été demandé à tout le monde pour faire face à la situation difficile, et nul ne peut s'en exonérer.

Depuis 1987, date de la fin des transferts de compétences liées à la décentralisation, les concours de l'Etat aux collectivités territoriales ont augmenté quatre fois plus vite que les autres dépenses civiles de l'Etat, hors charge de la dette.

L'effort qui a été demandé aux collectivités locales représente 1,3 milliard, sur un montant global de 252 milliards d'aides et de subventions diverses de l'Etat, soit 0,5 p. 100 environ - plus l'inflation, puisque nous raisonnons en francs courants. C'est à la fois beaucoup pour certaines collectivités territoriales qui souffrent, et peu si l'on raisonne en pourcentages.

La question qui est posée à chacun, quelle que soit sa sensibilité politique, est simple et brutale : comment l'Etat peut-il durablement continuer à distribuer davantage alors que ses recettes auront diminué de 140 milliards en 1993 ?

Par ailleurs, et à la demande du Premier ministre, un certain nombre de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales augmentent. Les crédits des contrats de plan Etat-région augmentent de 16 p. 100. Il en est de même de la politique de la ville, dont on a beaucoup parlé ces dernières années mais dont on a peut-être moins parlé depuis sept mois. Quoi qu'il en soit, l'enveloppe consacrée aux contrats de ville représente 10 milliards de francs. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Huit milliards seront prêtés aux régions, à un taux d'intérêt bonifié de 2 p. 100, pour la rénovation et la reconstruction des établissements scolaires.

C'est vrai, un certain nombre d'autres mesures sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre, et peut-être moins justifiables, je veux bien en convenir - je pense notamment à l'affaire du fonds de compensation pour la TVA et à son caractère rétroactif. Ainsi que le Premier ministre l'a indiqué, le Gouvernement aura une attitude très ouverte pour revenir sur un certain nombre de dispositions (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) dont on peut considérer que, si nous les appliquions dès 1994, elles auraient un effet trop brutal et conduiraient à la rupture du contrat.

De grâce, que chacun comprenne bien que, si la situation est difficile pour les collectivités locales, elle l'est aussi pour l'Etat.

Deuxième objectif : réduire le déficit.

L'aggravation du déficit budgétaire a eu pour corollaire une progression tout aussi rapide de l'encours de la dette publique, qui a doublé en sept ans : elle était de 1 067 milliards en 1985, de 2 111 milliards en 1992 et elle atteindra 2 900 milliards à la fin de l'année prochaine.

La dette publique a tout simplement doublé entre 1981 et 1985. Elle a doublé une seconde fois entre 1985 et 1992. Cela ne peut plus continuer ainsi car les déficits d'aujourd'hui sont les impôts de demain ! Si vous voulez maîtriser la pression fiscale pour rendre une possibilité de consommation à nos compatriotes, il n'y a pas d'autres moyens que la réduction du déficit.

La charge de la dette absorbe aujourd'hui près de 20 p. 100 des recettes fiscales alors qu'elle en absorbait 10 p. 100 en 1986. Aujourd'hui, le deuxième poste de dépenses civiles de l'Etat est celui des remboursements des intérêts de la dette, soit près de 183 milliards. L'endettement public est un frein à la reprise de la croissance. La stabilisation de l'endettement - et je parle sous le contrôle de M. le ministre de l'économie - est la condition incontournable de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. C'est la raison pour laquelle le déficit est ramené à 300 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1994.

La question de l'utilisation du produit des privatisations a été évoquée très opportunément et en termes équilibrés par M. le rapporteur général. Nous prévoyons 55 milliards de recettes de privatisation en 1994. Est-ce trop ? Je ne le pense pas. Au total, sur les deux années 1993 et 1994, il est prévu 100 milliards. Comment allons-nous utiliser les 55 milliards de 1994 ? C'est simple : 5 milliards sont affectés au compte de privatisation pour financer les dotations en capital aux entreprises publiques et 50 milliards sont affectés au budget général. Sur ces 50 milliards, 18 milliards serviront à réduire le déficit, 10 milliards financeront la participation de l'Etat au remboursement de la dette de l'UNEDIC que l'Etat a pris en partie à son compte et 22 milliards viendront financer des mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi. Mesdames, messieurs les députés, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. C'était cela ou prendre le risque d'aggraver le déficit et l'endettement.

**M. Didier Migaud.** Vous faites les deux !

**M. le ministre du budget.** Qui, sur les bancs de cette assemblée, pourra dire que le Gouvernement a tort de mettre toutes les ressources disponibles de la nation au service de la lutte pour l'emploi ?

**M. Didier Migaud.** Vous le disiez lorsque vous étiez dans l'opposition !

**M. le ministre du budget.** Nous sommes décidés à écouter les arguments des uns et des autres mais, je dis tout de suite, sans esprit polémique, que nous ne sommes pas disposés à recevoir des leçons de ceux qui ont conduit les finances publiques à la situation que nous connaissons aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

**M. Didier Migaud.** On en reparlera tout à l'heure !

**M. le ministre du budget.** ... de ceux qui ont doublé le déficit, multiplié par deux la dette de la France, de ceux qui ont conduit la sécurité sociale en situation de quasi-cessation de paiement et l'UNEDIC au bord de la faillite. (*Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.*)

**M. Didier Migaud.** C'est un argument de tribune !

**M. le ministre du budget.** Mesdames, messieurs les députés, la gravité de la situation et la souffrance de nos compatriotes au chômage ne nous permettent pas d'engager des discussions théologiques ou théoriques sur l'utilisation des marges de manœuvre dont nous disposons. La guerre doit être engagée contre le chômage et nous avons décidé de mobiliser les moyens de la France dans ce sens.

Certains, même des membres de la majorité - ce qui est d'ailleurs parfaitement normal - ont pu nous dire que ce budget péchait parfois par timidité. Mais si tel est le cas, c'est que nous n'en avons pas assez fait dans ce que nous avons décidé de faire. On peut nous adresser ce reproche... Dans ce cas, le budget est audacieux à défaut d'être orthodoxe ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) La lutte pour l'emploi, la lutte contre le chômage est une priorité pour nous.

Soutenir l'activité grâce à la réforme de l'impôt sur le revenu est le troisième objectif du projet de budget pour 1994. Un impôt mal compris est un impôt mal accepté. Chacun connaît les raisons de la complexité de l'impôt sur le revenu. Au fil des ans, il a fallu prendre des mesures spécifiques. A l'occasion de tous les débats, il est demandé au ministre du budget de prendre des mesures simples, mais qui soient en même temps ciblées. Or, il faut choisir, car une mesure ciblée est en général une mesure compliquée. Les raisons des mesures ciblées sont toutes excellentes au moment où on les prend, mais force est de reconnaître que la satisfaction des groupes de pression en est parfois la motivation.

Quelle est la situation aujourd'hui ? Rien que pour passer du revenu net au revenu imposable, c'est-à-dire avant le calcul proprement dit de l'impôt, il n'y a pas moins de 116 mesures de déductions diverses.

Faisons le bilan : un barème à treize tranches, seize possibilités de réduction d'impôt, le mécanisme de la décote avec huit réductions avant et huit réductions après pour être sûr que personne n'y comprenne rien, cinq minorations dont deux sont dites dégressives, voilà la réalité de l'impôt sur le revenu. Nous avons donc décidé de le simplifier. Je n'insisterai pas sur les grandes lignes de la réforme, vous les connaissez.

Le nombre de tranches du barème est réduit de moitié.

Les minorations sont supprimées. La totalité de leur effet est intégrée dans le nouveau barème.

Les taux d'imposition sont simplifiés et arrondis, à l'exception du taux marginal maximum.

Le taux marginal de l'impôt sur le revenu, qui a fait l'objet d'un débat au sein même de la commission des finances, est trop élevé. Personne ne le conteste ! Le Gouvernement en est convaincu. Faut-il pour autant le réduire dès maintenant ? Je ne le crois pas. D'abord la réduction du taux marginal de 56,8 p. 100 à 50 p. 100 coûterait 6,5 milliards de francs et sa réduction à 55 p. 100 représenterait 1,5 milliard de francs. Le Gouvernement a préféré consacrer cette marge de manœuvre budgétaire à alléger l'impôt pour les classes moyennes et les familles avant de le faire pour les classes les plus privilégiées de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Louis Pierna.** Ce n'est pas vrai ! Je peux vous en faire la démonstration !

**M. le ministre du budget.** Nous avons ainsi agi sans *a priori* idéologique et dans un souci de justice.

J'ajoute, mesdames et messieurs les députés, que l'intégration des minorations dans le barème bénéficie d'abord aux familles et ensuite aux contribuables taxés au taux de 56,8 p. 100 - et personne n'aurait compris qu'un nouvel avantage soit accordé la même année aux contribuables les plus aisés.

La déductibilité partielle de la CSG s'est également trouvée au cœur des débats. Elle est supprimée et son effet est intégré dans le nouveau barème. Le Gouvernement a ainsi suivi la suggestion du président de la commission des finances.

La déductibilité partielle de la CSG, y compris en année pleine, aurait représenté une économie de 8,4 milliards pour les contribuables et un coût du même montant pour l'Etat. Quant à la déductibilité intégrale - de la totalité des 2,4 points - son coût pour l'Etat aurait été de 15 milliards et l'allègement pour le contribuable de 15 milliards également. Mais le Gouvernement est allé beaucoup plus loin puisque le montant de l'allègement qu'il vous propose est de 19 milliards. Tous les contribuables auront donc, au titre de l'impôt sur le revenu, un avantage égal ou supérieur à celui que leur aurait procuré la déductibilité partielle ou totale de la CSG.

Qui profitera de cet allègement ? Tout le monde.

**M. Augustin Bonrepaux et M. Didier Migaud.** Non, pas tout le monde ! Ceux qui paient l'impôt sur le revenu !

**M. le ministre du budget.** Un montant de 19 milliards représente 6 p. 100 du produit total de l'impôt sur le revenu. La moitié des contribuables qui ont un revenu inférieur à 200 000 francs verront leur impôt diminuer d'au moins 10 p. 100. S'agissant des familles, 87 p. 100 des couples avec trois enfants auront un allègement d'au moins 10 p. 100 également.

**M. Didier Migaud.** Mais à côté, qu'est-ce qu'ils vont payer !

**M. le ministre du budget.** Le Gouvernement est bien décidé à poursuivre l'effort d'allègement et de simplification de l'impôt sur le revenu en 1995. Le Premier ministre a indiqué qu'il souhaitait une réduction du nombre des tranches du barème à cinq et la poursuite de l'effort d'allègement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1995.

Je ne reviendrai pas sur la réforme de la fiscalité de l'épargne puisque M. le ministre de l'économie l'a parfaitement décrite.

Enfin, donner à l'Etat les moyens d'exercer ses missions est le quatrième objectif du projet de budget pour 1994. Quelles sont ces missions ? Il s'agit d'abord des missions régaliennes de l'Etat : la sécurité publique, la justice, la défense du territoire.

Première mission régalienne de l'Etat mais aussi premier problème, première priorité, première préoccupation des Français : la sécurité. Les crédits du budget de l'intérieur augmenteront de 3,7 p. 100. Les moyens de la police, en fonctionnement comme en équipement, seront augmentés de 12 p. 100 pour atteindre 26 milliards de francs. Par ailleurs, 3 000 appelés du contingent viendront compléter les effectifs opérationnels de la police pour renforcer la présence des forces de l'ordre dans les quartiers les plus difficiles.

**M. Henri Cuq.** Bravo !

**M. le ministre du budget.** Deuxième mission régalienne de l'Etat : la justice. Chacun connaît les conditions dans lesquelles les magistrats doivent travailler en France. Le Premier ministre avait cité la justice au rang de ses priorités dans son discours de politique générale. Le budget de la justice augmentera quatre fois plus vite que les dépenses de l'Etat. Il sera en augmentation de 4,1 p. 100. Les crédits d'équipement et de fonctionnement des tribunaux augmenteront de 12 p. 100 et 500 emplois seront créés.

Enfin, troisième mission régalienne de l'Etat : la défense. Elle a donné lieu à un grand débat qui a occupé votre assemblée. Nous avons essayé de résoudre les problèmes de la manière suivante.

S'agissant du fameux titre V, nous conservons les crédits d'équipement à un haut niveau : 103 milliards de francs composés de 97 milliards de crédits budgétaires et de 6 milliards de crédits reports. Cela pour deux raisons : parce qu'il est normal que la France ait les moyens d'assurer sa défense, mais aussi parce que nous avons bien conscience de sauver ainsi des emplois dans nos industries d'armement. En revanche, il était normal que la défense participe, elle aussi, à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle les crédits de fonctionnement augmenteront de 1,5 point.

S'agissant des autres missions de l'Etat, les crédits affectés à l'emploi augmenteront de 7 p. 100. Une somme de 9 milliards doit servir à financer le transfert du paiement des cotisations familiales du budget des entreprises vers le budget de l'Etat et l'Etat s'est engagé à verser 10 milliards à l'UNEDIC.

Le projet de budget pour 1994 consolide également à un haut niveau toutes les mesures prises pour soutenir l'activité et l'emploi, en particulier celles en faveur des entreprises.

Sur l'ensemble des deux années 1993 et 1994, les crédits d'équipement des budgets civils augmentent de 3,2 p. 100 par rapport à la période 1991 et 1992.

S'agissant du logement, tous les programmes physiques sont reconduits au niveau exceptionnel de 1993.

En matière d'investissements routiers, nous avons dû faire un effort exceptionnel en 1993. Il a en effet fallu payer deux fois : pour les investissements de 1993 et pour rattraper le retard qui avait été pris depuis quatre ans. Au total, sur les deux années 1993 et 1994, les crédits d'investissement du budget des routes augmentent de 22 p. 100 par rapport à la période 1991-1992.

C'est tout aussi vrai pour les programmes nouveaux. Je le précise car vous pourriez me dire que c'est très bien pour le passé, mais me demander, à juste titre, ce qu'il en

est pour l'avenir. Le montant des autorisations de programme augmente de 26 p. 100 en 1993 et 1994 par rapport à son niveau de 1991 et 1992.

C'est tout aussi exact pour le budget de l'environnement puisque les crédits d'investissement augmentent de 9 p. 100.

Par ailleurs, pour favoriser les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, nous avons décidé de relever le plafond du CODEVI de 15 000 à 20 000 francs et de ramener le taux des prêts consentis aux entreprises à 8,25 p. 100.

Le projet de budget prévoit également la création d'un fonds spécifique qui permettra de garantir plus de 3 milliards de francs de concours bancaires aux PME-PMI.

Enfin, le budget de l'éducation augmente de 4 p. 100. Avec 251 milliards de francs, c'est le premier budget de la nation. Nombreux ont été les parlementaires qui m'ont demandé de revoir les services votés. Sachez que 94 p. 100 des crédits sont des crédits de rémunération et que, naturellement, ce n'est pas sur un exercice budgétaire que l'on peut se livrer à des improvisations. Le Gouvernement a la volonté de maintenir l'éducation et la formation au rang des priorités. Et spécialement parce que la situation économique est difficile, nous devons préserver ce budget.

Un effort tout particulier a été fait pour l'enseignement supérieur. Le nombre des boursiers augmentera de 5 p. 100 et le montant des bourses sera revalorisé de 5 p. 100.

L'agriculture est au rang de nos priorités. Nous aurons l'occasion d'en parler puisque nombre d'amendements ont été déposés sur le bureau de la commission des finances.

Le budget de la culture, qui a suscité également bien des interrogations, progresse de 4,3 p. 100. C'est un effort exceptionnel, puisque les crédits consacrés à la sauvegarde des monuments historiques augmentent de 9 p. 100.

Vous le voyez, mesdames, messieurs, ce projet de loi de finances n'a certes pas été facile à bâtir. Les circonstances ne nous ont pas aidés. Nous avons essayé de soutenir l'activité et la consommation, tout en essayant de réduire les déficits. Nous avons essayé de rendre espoir à nos compatriotes, tout en essayant de préserver l'avenir. Ce n'était pas simple. Nous l'avons fait avec la volonté farouche de poursuivre l'effort de réforme, l'effort d'assainissement et l'effort de soutien à l'activité.

Nous avons besoin du soutien de notre majorité qui n'a jamais été compté au Premier ministre et à son gouvernement. Je souhaite vivement pouvoir compter sur ce soutien pour ce projet de loi qui me semble être un texte courageux : il prépare utilement l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq.)*